

La Mouïna Martinique

n°9

oct.2012

HABITAT
éclairage
Vent
bioclimatique
Recycler
biodiversité

Ecoconsommation

Ecolabels

Air
Construire

solaires
Eco-conduite
Énergies
Construire
Réduire les emballages
Acheter local

Développer

Terre
Equitable
Eau

renouvelables

Habiter et consommer DURABLE

La Terre ne nous appartient pas. Elle nous est prêtée par nos enfants.

Proverbe amérindien

ACTUALITÉS



FÊTE DE L'ÉNERGIE

La Direction régionale de l'ADEME Martinique accompagne la 3ème édition de la Fête de l'Énergie qui se déroulera du 18 au 21 octobre 2012

Au programme :

Caravane itinérante sur le territoire de la CACEM

Du lundi 15 au jeudi 18 octobre:

Une caravane présente sur des points stratégiques dans les villes membres afin de sensibiliser le grand public aux éco-gestes, à la maîtrise de l'énergie, la gestion des ressources naturelles mais également de faire le suivi de factures de familles volontaires en situation de précarité énergétiques et de les accompagner dans la réduction de leurs consommations énergétiques.

Lundi : Schoelcher, mardi : Le Lamentin, mercredi : Saint-Joseph, jeudi : Fort-de-France

Vendredi 19 octobre :

Grand Carbet du Parc Aimé Césaire : Stands de démonstration, ateliers de découvertes sur les énergies renouvelables et exposition à destination du public scolaire de 8h à 11h.

Siège de la CACEM – Place François Mitterrand : Journée Portes Ouvertes – 10 ans de Développement Durable de la CACEM de 8h à 13h

Participation gratuite destinée au grand public et public scolaire

Ciné/débat à Madiana

Jeudi 18 octobre à 18h30 :

Projection de l'épisode « Les énergies du changement » de la série « Les Acteurs du changement » suivie d'une présentation des EIE de la Martinique. A l'issue de la présentation, un temps d'échanges sera prévu.

Participation gratuite dans la limite des places disponibles.

Présentation des EIE aux partenaires locaux

Jeudi 18 octobre à 11h :

Inauguration de l'Espace Info Energie du CAUE

Présentation du nouvel Espace Info Energie de l'Espace Sud à la presse locale

FÊTE DES SCIENCES

La Fête de la Science se tiendra dans notre département du 28 novembre au 2 décembre 2012.

Le thème est l'énergie durable pour tous.

L'Espace info Energie du CAUE ouvre ses portes aux élèves de CM1, CM2 et 6ème le jeudi 29 novembre 2012.

Renseignements et inscriptions (obligatoire) :

Espace Info Énergie /CAUE

0596 70 17 59

Contact : Jérémie BRENA

PERMANENCES ARCHITECTURALES SUR LES TERRITOIRES DE LA CCNM ET DE LA CACEM

Dans le cadre de sa mission d'assistance architecturale aux particuliers et en partenariat avec la CCNM et la CACEM, le CAUE de la Martinique conseille gratuitement toutes les personnes engagées dans un projet de construction ou de réhabilitation et donne toute autre information liée au domaine du bâti.

Ces permanences gratuites se tiendront :

Les 1er et 3ème mercredis en mairie de 8 à 11 heures dans les communes de Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher .

les 2ème et 4ème mercredis du mois en mairie de 8 à 11 heures dans les communes suivantes : Basse-Pointe, Case-Pilote, Sainte-Marie et Saint-Pierre.

Renseignements au 0596 70 10 23 (CAUE) et dans les mairies accueillant les permanences.

Plannings consultables sur le site Internet du CAUE www.caue-martinique.com

REGLEMENTATION

A partir du 1er février 2013, l'incidence des documents d'urbanisme sur l'environnement devra faire l'objet d'une évaluation, de manière systématique ou au « cas par cas ».

Le décret n° 2012-995 du 23 août, publié au Journal officiel du 25, liste les documents d'urbanisme qui, en raison de leurs incidences sur l'environnement, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il s'agit notamment : des directives territoriales d'aménagement et de développement durables (DTADD) ; du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) ; des schémas de cohérence territoriale (Scot) ; des plans locaux d'urbanisme (PLU) ; des schémas d'aménagement ; des prescriptions particulières de massif et de certaines cartes communales.

Plus d'info :

<http://www.lemoniteur.fr/171-urbanisme-et-amenagement/article/actualite/18887820-documents-d-urbanisme-le-decret-sur-l-evaluation-environnementale-est-publie>

SOMMAIRE

Editoriaux	4-5
Un nouvel Espace info Energie au CAUE.....	6
• Rencontre avec Fanny BORDARIER (ADEME).....	7-8
Le développement durable	9
Habitat et développement durable.....	10-16
• Qu'est ce qu'habiter durable ?	10
• Qu'est qu'un urbanisme durable	11
• Qu'est que l'architecture durable ?	12
• Qu'est ce qu'un territoire durable ?	13
• Qu'est ce qu'une ville durable ?	14
• Qu'est que qu'un quartier durable ?	15
• Qu'est ce qu'une construction durable ?	16
• Focus sur le premier EcoQuartier de la Martinique.....	17-18
• Réinvestir la Ville : Rencontre avec Sandrine Hierso-Tronc, Architecte	19-20
• Jardins créoles : Rencontre avec Vincent Huyghues-Belrose, Historien	21-22
Jouons un peu	23
Consommation et développement durable.....	24-42
• Reconnaissons les écolabels.....	24
• Halte au suremballage.....	24
• Achetons local	25
• Recyclons.....	26-28
• Rencontre avec Denise MARIE (ADCM)	29
• Rencontre avec Richard Crestor (AMPI).....	30-31
• Préservons la qualité de l'eau	32-33
• Préservons la qualité de l'air extérieur.....	34-36
• Rencontre avec Gaelle GRATALOUP (Madininair)	37
• Préservons la qualité de l'air intérieur.....	38-39
• Eclairons mieux	40-41
• Pour une meilleure gestion de l'éclairage public.....	42
Les acteurs du développement durable à la Martinique.....	43-44
Quelques éléments bibliographiques	46
Lexique	47-48
Pourquoi Ti Kann ?	50-51
La mission aide architecturale aux particuliers	52



Raphaël SEMINOR
Conseiller Général de F-de-F 2,
Président du CAUE de la Martinique

Le thème du présent numéro de la Mouïna : « Habiter et consommer durable », rapporté à la Martinique, interpelle fortement. En effet, notre île constitue un véritable paradoxe dans la mesure où elle bénéficie de nombreux atouts en termes d'énergies renouvelables alors qu'elle dépend à 98% des énergies fossiles. Dépendance qui s'est aggravée dans les dernières décennies, eu égard à une consommation énergétique finale en constante augmentation, liée notamment aux besoins des transports et des ménages.

Pourtant, les préoccupations écologiques se sont très fortement affirmées, depuis 38 ans avec l'affaire Asatahama, du nom d'un projet touristique qui prévoyait d'édifier aux Salines un complexe touristique sur 300 ha, avec au moins 6 hôtels et 1200 villas. A l'époque, ce projet a vu se dresser contre lui le Comité de défense et de sauvegarde des Salines et autres sites et plages de la Martinique, créé à cette occasion et qui a empêché sa réalisation. Ce combat a permis une prise de conscience en termes de protection de l'environnement. Par la suite, plusieurs associations écologistes ont été créées. Malheureusement, malgré leur combativité, notre île a connu une marche en avant délétère, qui s'est traduite par un mal développement économique et social, avec un taux de chômage élevé et une grande précarité pour certains. Cela, tout en faisant la part belle aux importations, en favorisant une urbanisation étalée du territoire sous forme de mitage généralisé, avec d'énormes problèmes d'assainissement, imposant des déplacements de plus en plus éloignés, avec des constructions souvent conçues sans prise en compte du climat, conduisant à l'utilisation de plus en plus importante de climatiseurs. Il convient aussi de noter les nombreuses pollutions et problèmes de santé qui en sont la conséquence, exacerbés par les pollutions d'origine chimique dues aux produits phytosanitaires, avec en corollaire des dépenses de santé difficilement supportables pour une grande partie de la population, qui est vieillissante de surcroît...

Tous ces paramètres font qu'actuellement les trois piliers du développement durable que sont le social, l'économique et l'environnement sont encore loin d'être ce qu'ils devraient pour que l'on puisse véritablement parler de développement soutenable en Martinique. Développement qui, s'il a lieu, restera malgré tout « plombé » par les spécificités structurelles dues à notre insularité.

Mais, force est de constater que depuis le Sommet de Rio de 1992 qui a imposé le concept de développement durable à l'échelle mondiale, le déclinant dans un plan d'action pour le XXIème siècle dénommé Agenda 21, mettant en avant le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable, les choses ont bien avancé. C'est ainsi que depuis juin 2005, le Conseil Général de la Martinique a initié son agenda 21, dégagant ainsi les principaux enjeux stratégiques pour le Département. Il en a été aussi de même pour la commune de Sainte-Anne qui a signé le premier agenda 21 en Martinique.

Il convient aussi de noter qu'avec l'application des lois Grenelle 1 et 2 qui ont fait suite au Grenelle Environnement, de nombreux secteurs seront impactés positivement en Martinique, participant ainsi du développement durable. Il s'agit des secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance, et des risques pour l'environnement et la santé.

Enfin, si la géothermie et l'énergie thermique des mers tiennent leurs promesses, un grand pas sera fait vers l'autonomie énergétique de la Martinique, et par conséquent vers le développement durable auquel nous aspirons.

Jean-Michel BORDAGE
Directeur de l'ADEME Martinique



Créés il y a maintenant plus de 10 ans, dans le cadre du Plan National pour l'Amélioration de l'Efficacité Energétique, les Espaces Info Energie (EIE) ont pour mission, au travers de conseils neutres, d'accompagner la réalisation des investissements d'économie d'énergie des cibles que sont les particuliers, les très petites entreprises et les petites collectivités. Ces EIE ont connu, un succès indéniable, accueillis dans différentes structures, accompagnés par des financements de l'ADEME, de la Communauté européenne, des partenaires régionaux, ils sont aujourd'hui au nombre de 260 points EIE pour un total de près de 500 conseillers EIE.

En Martinique, les EIE ont été créés, d'abord au sein du Parc Naturel Régional de la Martinique et au sein de l'ADIL mais le partenariat avec l'ADEME s'est interrompu. La CACEM accueille un EIE, depuis maintenant plus de 6 ans.

L'objectif de l'ADEME est d'assurer une mise en réseau, par la création de 4 à 5 EIE sur l'ensemble de l'île. Dans cette optique, 2012 a vu la création de deux EIE supplémentaires, un auprès du CAUE et le deuxième auprès de la CAESM. Deux autres projets sont en cours et permettront à terme de disposer de 5 espaces et conseillers info énergie, présents sur l'ensemble du territoire. La mise en place de ce réseau permettra d'optimiser les activités de conseils pour mieux répondre aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et du réchauffement climatique.

L'ADEME accompagne, au niveau d'une politique structurée d'information, d'animation et de mise en réseau, les différentes thématiques portées par les territoires, en liaison avec les préoccupations locales et dans une logique de subsidiarisation, thématiques relatives à la promotion des renouvelables, à la précarité énergétique et pourquoi pas, à terme, l'élargissement vers des problématiques de développement durable, de gestion de l'eau, de gestion de l'environnement, d'une manière générale.

C'est donc tout particulièrement que je me réjouis de ce numéro spécial de la revue Mouïna, dont l'objectif est d'assurer la promotion du développement durable mais qui permet aussi d'assurer la promotion des EIE de la Martinique, en particulier celui qui est hébergé au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique. Bienvenu à lui dans le réseau des EIE de l'ADEME.



Un nouvel Espace Info Énergie au CAUE

Les Espaces Info-Energie (EIE) sont des lieux où chacun peut obtenir des informations objectives et gratuites sur la maîtrise de l'énergie et sur les changements climatiques : utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables. Ils s'inscrivent dans un réseau national animé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

LA MISSION DE L'EIE DU CAUE

Aux Antilles, la mission première des Espaces INFO ENERGIE est de proposer aux particuliers des conseils neutres, indépendants et gratuits, ainsi que des solutions concrètes pour :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie : climatisation, isolation, éclairage...
- avoir recours aux énergies renouvelables : chauffe-eau solaire, photovoltaïque, éolien...

L'Espace Info Énergie du CAUE apporte aussi un regard transversal liant architecture et économies d'énergie.

Il répond à vos questions et vous conseille sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus particulièrement sur :

- la conception bioclimatique de la maison
- les réglementations
- l'isolation et la ventilation naturelle
- les équipements de l'habitation
- les aides financières
- les transports...

Dans le domaine de l'habitat, des solutions existent pour nous permettre de réduire facilement nos consommations énergétiques, et donc nos factures, sans renoncer à notre qualité de vie.

Les réponses aux questions énergétiques ne sont pas limitées à des choix techniques et de comportement : l'architecture y répond très en amont.

En effet, la démarche des architectes prend en compte ces questions énergétiques dès les premières esquisses du projet.

A travers le choix de l'implantation et de l'orientation de la construction, les techniques constructives,... nos conseillers apporteront des solutions précieuses qui sont sources de confort et d'économies pour toute la durée de vie de l'habitation.

L'Espace Info-Energie informe également sur les déductions fiscales et les aides existantes favorisant la mise en œuvre des solutions de maîtrise de l'énergie.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

L'action menée par l'EIE du C.A.U.E de la Martinique répond pleinement à ces objectifs de développement durable en assurant une information de proximité à destination :

- des particuliers,
- des collectivités locales,
- des scolaires
- des petites entreprises et associations



Le conseiller EIE en action sur la commune du Robert

Horaires de nos permanences :

Du Lundi au Vendredi : de 8h à 12h

L'après-midi sur rendez-vous

Coordonnées de votre Espace Info Energie :

CAUE de la Martinique – Espace Info Energie

31 Avenue Pasteur 97200 FORT DE FRANCE.

Contact : Jérémie BRENA

Tél. : 0596 70 17 59

Fax : 0596 60 52 76

Email : jeremie.brena@caue-martinique.com

Rencontre avec...



Fanny BORDARIER
Chargée de Communication
à l'ADEME

CAUE : Depuis quand la délégation régionale de l'Ademe existe-t-elle en Martinique ? Et quel bilan tirez-vous de vos actions ?

FB : L'ADEME est présente en Martinique au travers de sa Direction régionale depuis 1992. Elle était auparavant représentée, par l'Agence Française de la Maîtrise de l'Energie depuis les années 80. Elle est partie intégrante de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement en lien avec ces domaines d'intervention. Elle intervient aussi sur toutes les problématiques et thématiques de l'énergie depuis 1981, de la gestion des déchets, de la qualité de l'air, des technologies propres, du bruit et de la qualité des sols depuis 2012. Elle travaille en réseau avec tous les acteurs de la vie politique et économique de la Martinique.

CAUE : Dans la mesure où nous sommes une île dépendante de l'importation, pensez-vous que la Martinique puisse mettre en place une véritable politique de développement durable ? quelles sont les limites si elles existent ?

FB : Produire et consommer mieux et de façon responsable pour les entreprises, les administrations et les collectivités, tout un chacun d'entre nous, tels sont les enjeux aujourd'hui pour la Martinique. Comment cela peut-il se faire ? De manière concrète, en réduisant sa production de déchets, en favorisant des filières locales de recyclage, en

mettant en œuvre des actions de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, en recourant aux énergies renouvelables, en privilégiant chaque fois que cela est possible, dans le bâtiment, la ventilation, la protection solaire ainsi que l'isolation...

Autant d'actions à la portée de tous qu'accompagne et soutient l'ADEME conformément à l'adage « Agir local, penser global » dans la perspective de se dire aujourd'hui que « chaque geste compte ».

CAUE : Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Ademe à vouloir intégrer un EIE au CAUE ?

FB : Depuis 2001, l'ADEME soutient techniquement et financièrement le réseau des EIE. Ces espaces, tous signataires d'une Charte avec l'ADEME, dans laquelle ils s'engagent à assurer un conseil gratuit et objectif sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, permettent de démultiplier les messages de l'ADEME et de sensibiliser les visiteurs à des thématiques environnementales et énergétiques. L'ADEME assure l'animation de ce réseau en renforçant le partage des compétences et des formations, la coordination des manifestations et l'élaboration d'outils de communication et de documents d'informations du public. En étroite collaboration avec les collectivités territoriales mais aussi des associations et divers organismes, l'ADEME a souhaité offrir le meilleur maillage possible afin de relayer l'information au grand public. L'EIE du CAUE est accompagné par l'ADEME en raison de son expertise indépendante d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique et privée liée à l'habitat, l'un des majeurs

postes de consommation énergétique en Martinique. La disposition de la structure, dont l'approche transversale permet de sensibiliser les différents acteurs à l'amélioration du cadre bâti et paysager, la qualité de l'architecture et la prise en compte de l'environnement, de même que les experts issus de disciplines diverses, ont permis de rendre cette installation quasi naturelle. Ce partenariat permet aux deux structures de bénéficier de compétences propres et complémentaires et de valoriser cette double compétence auprès des particuliers et professionnels.

CAUE : Que peut apporter un EIE à la population Martiniquaise ?

FB : Avec une dépendance de 98% aux énergies fossiles, les Martiniquais sont de plus en plus conscients de l'impact environnemental et des enjeux énergétiques en Martinique. Cependant, le passage à l'acte afin de réduire leur facture énergétique, équiper leur logement de matériaux adaptés, choisir un nouveau type d'énergie et financer tous ces travaux, reste difficile.

Les EIE ont été créés afin de renseigner les particuliers mais aussi les très petites entreprises et de les accompagner dans leurs projets en apportant des conseils objectifs et gratuits. Ce service d'informations de proximité permet de répondre aux attentes des particuliers en matière de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables mais cette contribution ne s'arrête pas là ; documents d'informations, réglementation fiscale et technique, montage de dossier, mise à disposition de listes de professionnels, guides

des éco gestes et de l'éco conduite... une multitude de thématiques sont proposées afin de diminuer l'impact du particulier dans sa vie quotidienne. Cette vulgarisation des dispositifs existants en Martinique permettra à terme de transformer les habitudes des Martiniquais en passant à l'acte grâce à l'accompagnement des conseillers.

CAUE : Pour que la Martinique soit correctement dotée, combien de EIE devraient être mis en place ?

FB : La mission première des EIE est d'assurer un service d'informations et de conseils de proximité auprès de la population. On considère que la moyenne est d'un espace pour 100 000 habitants, même si aujourd'hui le réseau compte 250 EIE animés par

près de 500 conseillers répartis sur tout le territoire français, DOM compris.

Le réseau martiniquais est en pleine expansion et le nombre total d'espaces fin 2012 correspond à l'objectif fixé par l'ADEME :

- l'EIE de la CACEM, premier espace créé en Martinique, existe depuis 5 ans et bénéficie d'une expertise et d'un réseau de partenaires divers

- l'EIE du CAUE intervient sur toute la Martinique

- 2 projets de création d'EIE verront prochainement le jour : l'EIE de la CAESM ainsi que l'EIE de la CCNM.

CAUE : Quels sont vos souhaits pour les EIE de la Martinique ?

FB : En développant ce réseau de proximité, l'ADEME souhaite

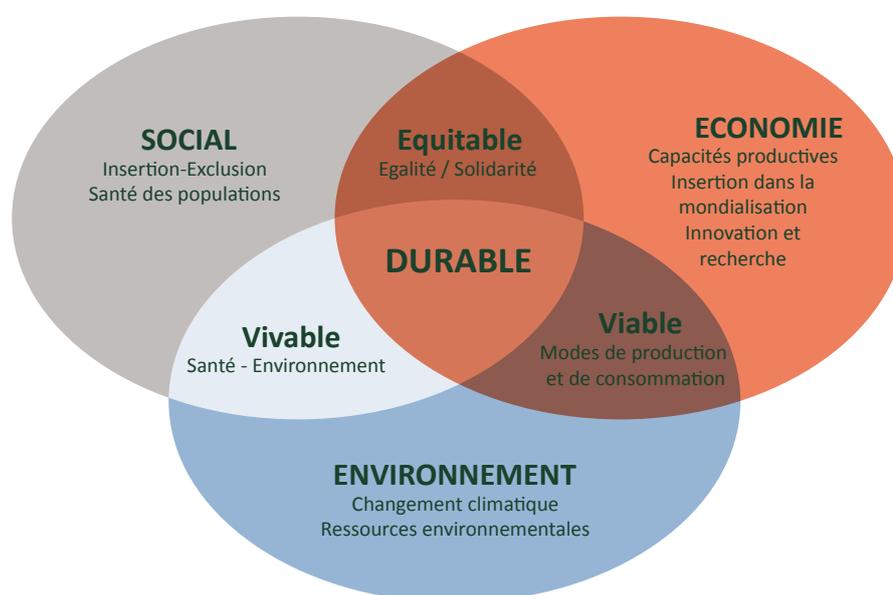
sensibiliser un maximum de personnes à l'énergie et aux bons gestes et recentrer cette préoccupation, devenue banale, au cœur de la vie quotidienne des Martiniquais. L'objectif est d'impulser une véritable dynamique locale en multipliant les rencontres et les échanges au sein des divers espaces et en mutualisant les connaissances pour développer des outils de communication et d'aide au passage à l'acte performants. A terme, les EIE devraient faire partie intégrante du paysage martiniquais et être facilement identifiable par le grand public.

« Avec une dépendance de 98% aux énergies fossiles, les Martiniquais sont de plus en plus conscients de l'impact environnemental et des enjeux énergétiques ».



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »
Rapport Brundtland, 1987



Les 3 piliers du développement durable :

- l'équité sociale,
- l'efficacité économique
- la qualité environnementale.

Les 4 principes fondamentaux :

- La solidarité entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société : partager les ressources de la Terre avec nos voisins en laissant à nos enfants. Par exemple : économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite.
- La précaution dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement. Par exemple : limiter les émissions de CO₂ pour freiner le changement climatique.
- La participation de chacun, quel que soit sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables. Par exemple : mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes.
- La responsabilité de chacun, citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue, répare. Par exemple : faire payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



QU'EST-CE QU'HABITER DURABLE ?

Le mot « habiter », qui vient du latin *habitare*, sera pris ici dans le sens de demeurer, d'occuper habituellement un lieu, de l'organiser et de le peupler. Il ne se limite pas simplement à l'action d'être logé. Il désigne aussi un concept qui se nourrit à la fois de la relation de l'homme à l'espace et de l'homme à lui-même à travers cette relation à l'espace.

Quant au qualificatif durable, il se réfère au concept de « développement durable » qui s'est fait jour à travers le rapport Brundtland, rédigé en 1987, qui en a posé les bases en le définissant comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Dans un dossier intitulé « Pour un monde durable » dans le magazine Biocontact de novembre 2010, Laurent BOITEUX écrit : « habiter durable c'est habiter responsable, c'est penser à tous les impacts environnementaux ». Partant de ce point de vue, on pourrait déduire qu'habiter durable revient à occuper, un lieu, une ville ou un territoire, en les organisant, en les occupant, de manière à y créer un habitat durable. C'est-à-dire un habitat qui satisfait aux trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économique et le social. Piliers auxquels a été ajoutée la culture, lors du Sommet de Johannesburg, en 2002. Culture qui est présente dans ces trois piliers et qui assure ainsi un lien entre eux, tout

en permettant d'avoir une explication et une meilleure compréhension du concept de développement durable, lui assurant d'avoir un meilleur impact en optimisant les changements de comportement.

Selon Benoît Debuigne, de l'Association Habitat et participation, deux concepts sont inhérents à la notion d'habitat durable : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Toujours, selon lui, la notion d'habitat durable va directement de pair avec celle d'habitat universel.

« habiter durable c'est habiter responsable, c'est penser à tous les impacts environnementaux »

Il s'agit d'un habitat destiné à tous et adapté aussi bien aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des actifs, ... et indépendamment du temps qui s'écoule.

Habiter durable nécessite donc la prise en compte de plusieurs dimensions complémentaires et indispensables : participative, sociale, environnementale et économique, ainsi que la mise en place d'un système, dans lequel tous les éléments

constitutifs sont en interdépendance et en interaction. Il s'agit d'atteindre un point d'équilibre, sans oublier que celui-ci est toujours instable.

Dans la mesure où habiter sous-entend la notion de « cadre de vie » avec en corollaire des fonctions telles que : travailler, se déplacer, se soigner, se détendre, se cultiver, etc., sans oublier les notions de production de biens et de services, de consommation et de pollution, l'échelle d'approche devrait être à minima le quartier. En effet, habiter durable ne peut se réduire à occuper un simple logement, quand bien même il serait durable, car il ne constitue qu'un élément de composition d'ensembles plus importants comme le quartier, la ville ou le territoire, espaces qui sont plus pertinents en termes d'approche du développement durable.

Dans l'état actuel des choses, habiter durable constitue plutôt d'un objectif vers lequel doivent tendre tous les acteurs, qu'ils soient des décideurs ou de simples citoyens, à travers une approche intégrée et systémique. Cela impose aussi que tout un chacun ait acquis la culture du développement durable.



Le qualificatif « durable » accompagne nombre de mots ou de verbes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. On trouve ainsi toute une déclinaison d'expressions comme : territoires durables, urbanisme durable, architecture durable, etc. qu'il n'est pas toujours facile d'appréhender. Dans ce qui suit nous tenterons de définir quelques-unes des expressions le plus souvent entendues et souvent relayées par les médias.



QU'EST-CE QUE L'URBANISME DURABLE ?

Longtemps, les modèles urbains ont été, en termes d'organisation spatiale et de conception des infrastructures, la traduction d'un système de développement construit sur l'illusion de ressources illimitées ainsi que sur la sous-évaluation systématique de ses impacts sur l'environnement et la santé.

Ils ont généré des formes urbaines, telles que les lotissements pavillonnaires ou les zones commerciales, en cohérence avec les modes de vie et de consommation dominants, souvent consommateurs d'espaces. Favorisant ainsi l'étalement urbain et toutes les conséquences négatives que cela peut avoir.

La réforme du Code de l'urbanisme, consécutive à la loi SRU (Solidarité et renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, a pris en compte la notion de développement durable pour toute opération urbaine à travers divers outils de planification environnementale et de nouvelles obligations fixées aux acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement. Elle a imposé la prise en compte des préoccupations environnementales dans la conduite des projets d'urbanisme, notamment dans l'élaboration des documents de planification urbaine. Elle traite des grandes problématiques propres aux agglomérations comme :

- l'étalement urbain non maîtrisé qui dégrade la qualité des sites et des espaces naturels périphériques, qui spécialise les territoires, éloigne les groupes sociaux les uns des autres et crée des besoins nouveaux en déplacements motorisés ;

- la fracture physique et sociale entre les quartiers ;

- la surconsommation des espaces naturels et ruraux, la dégradation des paysages, le renforcement des conflits d'usages, le gaspillage des ressources naturelles (eau, forêt,...).

C'est ainsi que les documents de planification en particulier intègrent un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui expose les objectifs d'aménagement retenus pour le territoire dans le respect des principes de développement durable.

Une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) a été développée par l'ADEME afin de contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement et de favoriser la recherche d'un mieux environnemental et énergétique dans les pratiques urbanistiques. Cette démarche a pour objectif de faciliter et de favoriser la prise en compte des facteurs environnementaux. Elle permet aux collectivités, qui s'engagent dans une démarche de planification urbaine ou d'aménagement opérationnel, d'identifier et d'évaluer les différents impacts environnementaux de leur projet urbain ainsi que les mesures et les actions à mettre en œuvre pour mieux les maîtriser. Elle consiste à ne pas considérer les préoccupations environnementales comme de simples problèmes annexes, mais comme autant de facteurs décisifs de nature à orienter l'économie générale d'un projet urbain.

L'AEU s'applique aux différentes échelles d'urbanisme, qu'il s'agisse

de SCOT, de PLU ou de ZAC, et concerne l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Elle se définit comme une approche globale et transversale, opérationnelle, qui porte sur toutes les étapes clés des projets.

Devant intervenir le plus en amont possible, elle complète et enrichit les processus existants d'une approche intégrée de l'environnement, permettant de prendre réellement en considération les principes du développement durable conformément aux dispositions de la loi SRU.

Elle œuvre pour une qualité urbaine durable qui se concrétise par : des déplacements maîtrisés, des déchets mieux gérés, une offre diversifiée d'énergie, une ambiance sonore améliorée, une gestion raisonnée des ressources en eau et de l'assainissement.

Il convient cependant de noter qu'il n'y a pas de recettes universelles pour l'urbanisme durable, les réponses ne pouvant être que locales et adaptées à leur contexte, avec comme principe la priorité du projet urbain global sur toute opération.

Pour conclure, citons cet extrait du compte rendu du Séminaire Technique du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, des 17 et 18 mai 2005, qui donne une définition intéressante de l'urbanisme durable. Il s'agit d'un « urbanisme intégrant de manière conséquente une perspective de développement durable dans l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain ».

QU'EST-CE QUE L'ARCHITECTURE DURABLE ?

L'«architecture durable», appelée aussi « architecture écologique » ou encore « éco-responsable » désigne un mode de conception qui vise à créer des bâtiments qui offrent une meilleure qualité de vie tout en préservant l'environnement. Elle s'appuie sur les piliers du développement durable.

En remontant dans un passé relativement lointain, on peut se rendre compte que dans l'architecture vernaculaire il y avait les prémices de l'architecture durable.

En Martinique, c'était singulièrement le cas pour les constructions édifiées par les Caraïbes (carbets et mouïnas) qui utilisaient les matériaux du site et étaient conçues et implantées de manière à assurer un bon confort thermique pour leur occupants. Elles étaient aussi recyclables sinon biodégradables.

Avec les siècles, et plus précisément dans le monde dit occidental, l'architecture a évolué parallèlement à l'évolution des techniques constructives (architecture de pierre, métallique, de béton armé, de verre). C'est ainsi que l'on a vu naître et se répandre des styles nouveaux, induisant des échelles de constructions de plus en plus grandes, avec des besoins en énergies de plus en plus importants - parfois colossaux - tant pour la

construction des bâtiments que pour leur fonctionnement, éloignant fortement l'architecture de son caractère durable.

En France, à la fin de la deuxième guerre mondiale, compte tenu de l'immensité des besoins, la production bâtie a favorisé la quantité plutôt que la qualité. Cela a été aussi le cas, dans un autre contexte bien-sûr à la Martinique, alors que les premières cités ont été réalisées dans les années 1960 pour répondre aux énormes besoins en logements, consécutifs à l'exode rural de grande ampleur qui s'est produit entre les années 1950 et 1970.

Les ressources en matériaux et en énergies ne posaient alors pas de problème, et il a fallu le premier choc pétrolier pour commencer à parler d'économie d'énergie. Puis, deux décennies après, une prise de conscience s'est faite avec l'émergence du concept de développement durable et l'on parle non seulement d'économiser l'énergie mais encore de préserver les ressources en général. Ce qui a ouvert la voie de l'architecture durable.

Il s'agit d'une architecture qui vise à proposer des constructions qui permettent un équilibre harmonieux entre l'homme et son milieu, qui préservent les ressources et l'environnement, tout en favorisant le

confort et la santé des habitants ou des usagers. Elle propose également une autre façon d'appréhender le projet de construction ou de réhabilitation, en redécouvrant parfois des principes de base, trop souvent oubliés dans les pratiques constructives des dernières décennies comme la prise en compte optimale des spécificités du site, l'utilisation des ressources et des matériaux locaux... C'est une architecture qui va au-delà des questions purement techniques et qui s'inscrit dans le temps. Elle peut de ce fait être améliorée, évoluer ou être réversible afin de répondre à différents besoins, en fonction des changements qui peuvent se faire jour pour les occupants ou les usagers à travers les années. C'est aussi concevoir des bâtiments qui utilisent des matériaux à très faible émissivité en CO₂, raisonnables pour la santé et renouvelables, sinon recyclés, et nécessitant une faible énergie grise.

Il convient cependant de noter que selon les pays, il existe des différences dans la conception de l'architecture durable parce qu'il s'agit d'une architecture avant tout contextuelle, une architecture située, qui doit répondre à toutes les particularités du site. Il n'y a donc pas une mais des architectures durables.

Habitation Clément au François

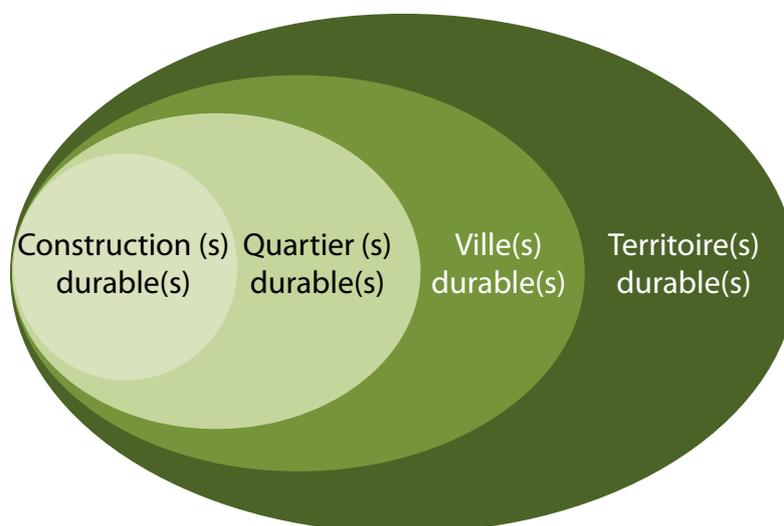


QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE DURABLE ?

Aujourd'hui, des défis de grande ampleur s'imposent à nous comme : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le développement économique et social, ou encore la mixité sociale... Il est donc primordial de réfléchir à l'impact à moyen et long terme des politiques mises en œuvre, car les actions

En 2010, dans un contexte en pleine évolution, afin de faire face aux mutations sociales et économiques considérables qui vont, dans les décennies à venir, impacter les comportements, l'activité, la nature du développement et l'action publique à toutes les échelles territoriales, une réflexion prospective a été initiée à l'échelle des territoires par

en faisant coïncider les logiques de marché - issues de la mondialisation et occasionnant des flux de matières et d'énergie considérables - et les logiques de préservation des ressources locales et de valorisation des potentiels, qu'ils soient naturels, patrimoniaux et humains. Puis, dans un second temps, de tenter d'organiser au mieux les territoires



entreprises aujourd'hui auront des conséquences pour les générations présentes et à venir. Cela oblige par conséquent à agir à toutes les échelles territoriales, d'où la notion de territoire durable.

Notons que selon Claude Raffestin, universitaire français spécialisé en géographie, « le territoire est un espace transformé par le travail humain ». A cela, nous pouvons ajouter que cet espace est généralement circonscrit à un périmètre qui peut être délimité par une frontière (par exemple, un territoire politique ou une subdivision administrative) ou par une limite, s'il s'agit d'un territoire naturel.

la Mission prospective du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Dénommée « Territoire durable 2030 », elle vise à explorer les scénarios soutenables et les stratégies d'action susceptibles de mener progressivement le territoire national vers un « territoire durable » d'ici à vingt ans. Elle constitue un exercice global de prospective territoriale qui aborde toutes les dimensions économiques, sociales, écologiques, climatiques, énergétiques et institutionnelles.

La démarche consiste dans un premier temps à s'interroger sur le développement durable des territoires,

afin qu'ils puissent anticiper, prévoir et réagir vis-à-vis des changements économiques et climatiques, dans les conditions optimales de sécurité pour les personnes et les biens, et dans le sens d'une plus grande prise de conscience et d'acceptabilité des populations.

Un territoire durable est donc un territoire sur lequel s'appliquent une politique et des actions respectant les principes de développement durable.

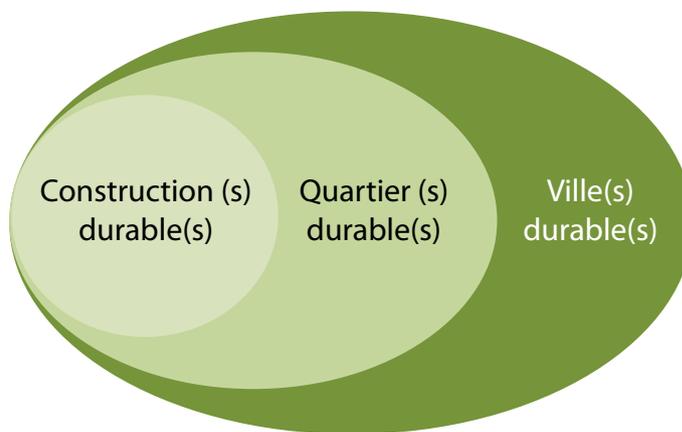
QU'EST-CE QU'UNE VILLE DURABLE ?

Dans les cinquante dernières décennies, en tentant de répondre à la crise du logement, la ville a cessé de se développer de manière équilibrée, en s'étalant de plus en plus dans sa périphérie, sans harmonie avec son environnement naturel. En France, la population des communes périurbaines a progressé 8 fois plus vite que celle des villes centres, tandis que la superficie des agglomérations a augmenté de 75% en 25 ans, alors que leur population augmentait d'un quart. Elle a ainsi imposé la voiture et les voies de circulations, face à des transports publics souvent insuffisants, sinon mal organisés. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous passons notre temps dans des trajets embouteillés, le plus souvent seul dans un véhicule. Nous vivons dans des logements énergivores, situés loin de notre lieu de travail mais aussi des commerces et autres équipements, auxquels on accède par des moyens motorisés, et en disharmonie avec l'environnement que nous contribuons à dégrader ou détruire.

Ce constat a conduit à une obligation de repenser la ville afin de la rendre durable. Mais qu'est-ce qu'une ville durable ?

En synthétisant les propos tenus lors des Rencontres Angers 21, les 13 et 14 octobre 2005, par Anne-Marie SACQUET, directrice générale du Comité 21 - qui est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable - on pourrait définir une ville durable comme étant une ville qui :

- allège son empreinte écologique ;
- réhabilite le vivant ;
- investit les économies du développement durable ;
- assure le bien-être de tous ;
- anime une communauté compétente et responsable ;
- est également l'endroit où l'on anime toutes les composantes du territoire, les citoyens, les centres de recherche, les centres de formation professionnelle, les consommateurs, les commerçants, les artisans, les entreprises ;
- associe les citoyens aux performances et à l'évaluation ;
- échange, coopère avec d'autres villes qui ont les mêmes enjeux à résoudre ;
- solidaire du monde.



En redonnant de la compétence aux citoyens, en renforçant leur statut de citoyen local, elle leur permet de contribuer aux objectifs de la ville. En effet, sans l'accord et l'adhésion des consommateurs de la ville, il ne peut y avoir de véritable démarche durable. Rien ne sert par exemple d'avoir des transports plus doux si les habitants ne les utilisent pas !

Les pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme qui définissent nos villes, leurs modes de fonctionnement, les flux qui les traversent et les infrastructures qui les relient, et qui structurent nos territoires, doivent être dorénavant réfléchies, élaborées et mises en œuvre dans une perspective de développement durable. Et pour ce faire, les outils existents, notamment les instruments d'urbanisme et de gestion de la ville qui - profondément impactés par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 - ont évolué et offrent aux aménageurs un cadre renouvelé d'invention et aux élus, d'investissement ou de réorientation de leurs actions. L'objectif de réaliser des « villes durables » est aussi reconnu au niveau de l'Union Européenne qui a adopté une charte en ce sens.

La ville durable se doit de faire corps avec sa proche campagne pour former une région urbaine dont la planification d'ensemble serait le préalable d'une pensée globale d'aménagement. Elle doit également être appréhendée comme un système dont les différentes composantes interagissent entre elles, en dépassant les approches sectorielles (transport, urbanisme, énergie...) pour mettre l'accent sur les synergies et promouvoir un mode de gouvernance intégré. Ses échelles d'approche sont multiples, et en première approximation, il convient d'approcher les enjeux de la durabilité urbaine à l'échelle macro de la ville-région et à l'échelle micro des quartiers.

QU'EST-CE QU'UN ÉCO-QUARTIER OU UN QUARTIER DURABLE?

En Europe, et singulièrement en France, depuis quelques années, nous assistons à la mise en place de projets de développement urbain basés sur le développement durable.

Il s'agit d'opérations de création ou de renouvellement d'ensembles bâtis, désignées sous les appellations « éco-quartier » ou « quartier durable ». Ces appellations qui sont largement utilisées par les professionnels de l'urbanisme comme par la presse désignent tous les projets d'urbanisme ayant des objectifs environnementaux, sociaux et économiques ambitieux. Pourtant, il existe une sorte de flou entre ces deux appellations, certains pensant que même si ces deux termes sont utilisés comme synonymes, la notion de quartier durable va au-delà de celle d'éco-quartier car elle inclue toutes les facettes du développement durable.

Selon eux, une distinction peut être faite entre un éco-quartier qui est un morceau de ville centré sur une approche exclusivement environnementale et un quartier durable qui serait basé sur l'approche globale du développement durable.

En 2008 le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) a lancé un concours sur la ville durable, en labellisant le concept d'EcoQuartier qui peut accorder ces points de vue. L'EcoQuartier étant défini comme une opération d'aménagement durable

exemplaire qui contribue à améliorer notre qualité de vie, tout en l'adaptant aux enjeux de demain, constituant ainsi un levier vers la ville durable.

Son objectif est de « proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique ».

Pour ce faire, il doit :

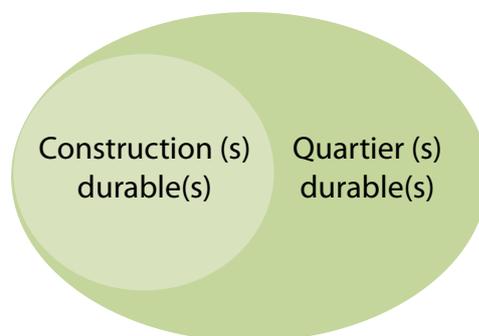
- promouvoir une gestion responsable des ressources ;
- s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure ;
- participer au dynamisme économique ;
- proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale, en associant des emplois, des commerces et des services afin de favoriser le développement d'une vraie vie de quartier ;
- offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

Il vise aussi à améliorer la performance énergétique et environnementale liées aux bâtiments, à l'eau, aux déchets et à la biodiversité. Mais plus que le caractère durable des logements, il doit répondre aux considérations liées aux transports, en privilégiant les transports doux ; à la densité, en limitant l'étalement urbain et en privilégiant le collectif ; à l'éco-construction, avec une approche bioclimatique de la conception ; en

réduisant les déchets du chantier, en utilisant des matériaux durables... Il propose à ses occupants d'habiter en pleine ville, mais dans la nature avec la multiplication des espaces verts publics et privés, la création de voies vertes réservées aux piétons et aux vélos, le tout à proximité des transports en commun.

Pour le ministère, l'EcoQuartier doit être la première étape de la ville durable, le premier maillon pour inventer la ville de demain. Le développement d'éco-quartiers apparaît donc comme un enjeu majeur, sachant qu'en France, on se situe le plus souvent dans une perspective de renouvellement de quartiers existants plutôt que de nouveaux quartiers.

A titre d'information, la Martinique verra d'ici quelques années la réalisation du premier EcoQuartier de la Caraïbe. Il s'agit du nouveau quartier qui s'élèvera en lieu et place de l'actuelle Cité Bon Air, à Fort de France.





Exemples d'habitats durables dans le monde

QU'EST-CE QU'UNE CONSTRUCTION DURABLE OU UNE ÉCO-CONSTRUCTION ?

La notion de « construction durable », appelée aussi « éco-construction », est souvent utilisée de manière générique pour des projets qui font appel à des solutions plus respectueuses de l'environnement et de l'homme. Il s'agit notamment de bâtiments conçus dans le respect de normes, de labels ou de référentiels tels que la HQE (Haute qualité Environnementale), BBC-Effinergie,..., ou de techniques comme la conception bioclimatique, l'architecture solaire ou la construction à énergie positive. Mais ils ne répondent pas totalement à l'ensemble des critères du développement durable. Par exemple, un bâtiment BBC ou HQE peut ne pas être éco-construit s'il utilise un matériau nécessitant beaucoup d'énergie grise pour le produire.

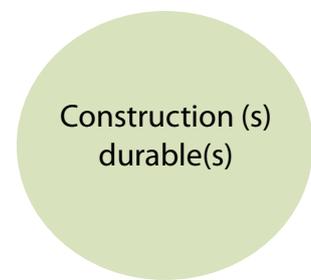
On peut alors définir une construction durable comme étant une construction qui limite au mieux ses impacts sur l'environnement, s'intègre le plus respectueusement possible dans son milieu, utilise le plus possible les ressources naturelles locales et renouvelables, tout en assurant le confort et la santé des occupants et en favorisant les liens sociaux. Elle

visent notamment à consommer peu d'énergie, notamment par le fait d'une conception bioclimatique, et fait appel en priorité à des matériaux sains, renouvelables, réutilisables, facilement recyclables ou recyclés, peu émissifs de CO₂.

Cette définition nous interpelle car elle montre qu'aujourd'hui, à la Martinique, nous sommes encore loin de pouvoir édifier des constructions durables, notamment du fait de notre insularité, de l'exiguïté du territoire, dont pratiquement 80 % de la superficie a été urbanisée sous forme de mitage, avec beaucoup d'étalement urbain. Ce qui engendre les embouteillages permanents que l'on sait. A cela, il faut ajouter que peu de matériaux de construction utilisés sont réalisés à partir de ressources locales. Le reste relevant pour une partie de la transformation sur place de matières semi-transformées et importées, l'autre étant constituée de matériaux finis issus de l'importation. D'où une utilisation de matériaux demandant beaucoup d'énergie grise. Quant aux pratiques constructives permettant d'avoir des bâtiments économes en énergie, elles

commencent à peine à émerger avec la conception et la réalisation de quelques bâtiments HQE ou avec la mise en application de la RTAA DOM (Réglementation Thermique Acoustique pour les DOM), imposée pour les constructions de logements ou pour les extensions de logements depuis mai 2010.

On mesure alors tout le chemin qui reste à parcourir afin d'accéder à la production de bâtiments durables à la Martinique. Ce qui peut paraître une chimère quand on connaît la dépendance de notre île vis-à-vis de l'extérieur.



Bibliographie :

« Habiter : l'ancrage territorial comme support pour l'éducation à l'environnement » - Colloque de La Rochelle 24 & 25 Juin 2010 – Ifrée - Proposition ECOVOL (André V., Couderchet L., Hoyaux A.-F.)- L'Habiter Durable : Du détournement philosophique à travers les images et récits médiatiques HABITAT, HABITATION, HABITER, Ce que parler veut dire... Thierry Paquot - CNAF | Informations sociales - 2005/3 - n° 123 - pages 48 à 54
Le point sur « Territoire durable 2030 » une prospective de développement durable à l'échelle des territoires – Commissariat du développement durable – n° 124 – avril 2012. compte rendu Séminaire Technique des 17 et 18 mai 2005

Parc naturel régional des Ballons des Vosges - QU'EST-CE QUE L'URBANISME DURABLE ? Réussir un projet d'urbanisme durable. Méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme. ADEME – Editions du Moniteur.
Dossier du Commissariat Général au Développement Durable - La ville durable - Janvier 2011 - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Focus sur le premier EcoQuartier de la Martinique

Dans les années à venir, en lieu et place de la cité Bon Air, ancienne propriété de la SIMAR (Société Immobilière Martiniquaise), s'élèvera le premier éco-quartier de la Martinique et de la Caraïbe, l'EcoQuartier Bon Air.

Il s'agit d'une opération de rénovation qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine de la Ville de Fort-de-France pilotée par le GIP-GPV (Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville). Elle a reçu le soutien de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en janvier 2008. Une convention partenariale a été signée, en juin 2010, par l'ensemble des partenaires de l'opération : l'ANRU, la Ville de Fort-de-France, l'Etat, le Conseil Régional, l'Association Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CACEM, la SIMAR, l'ADEME, l'administrateur judiciaire et le GIP GPV.

Ce projet a vu le jour parce que la cité Bon Air qui a été achevée en 1965 et vendue en partie aux occupants dans les années 80, se trouve depuis de nombreuses années dans un état de dégradation manifeste des immeubles, des parties communes et des espaces extérieurs. Situation à laquelle il faut ajouter une copropriété qui dysfonctionne, un quartier enclavé par rapport à son environnement urbain proche et un climat social tendu. D'autre part, un diagnostic sismique alarmant du bâti a été rendu aux autorités et eu égard au fait qu'il était techniquement impossible de réhabiliter les bâtiments, la commission du plan de sauvegarde – mise en place par la Préfecture à la demande du Député-Maire, Serge Letchimy - a dû opter en 2006 pour la démolition de l'actuel quartier afin d'assurer la sécurité des occupants.

Plan de masse de l'existant



La Ville de Fort-de-France a donc décidé d'intervenir pour revaloriser ce quartier et l'intégrer dans une démarche de développement durable. C'est ainsi qu'est né le projet d'aménagement urbain de Bon Air qui constituera le premier ÉcoQuartier de l'île et de la Caraïbe.

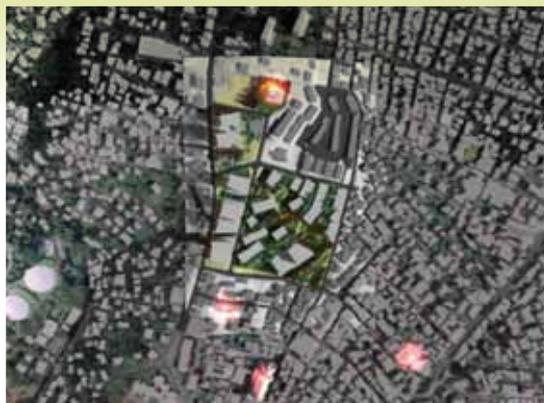
A travers sa conception, il s'agira :

- de minimiser de façon significative l'impact environnemental du quartier, de viser une dépendance énergétique réduite et de proposer des espaces publics de qualité ;
- d'intégrer les principes de l'architecture écologique lors de la conception du projet dans l'objectif de réduire les dépenses énergétiques et de diminuer la production des gaz à effet de serre ;
- de mettre en place un chantier à faible impact environnemental (récupération et recyclage des matériaux de déconstruction) ;
- d'intégrer le projet dans l'environnement du site, de prendre en compte la topographie ;
- d'orienter les bâtiments de façon à maximiser les apports solaires en éclairage, d'optimiser l'isolation et la ventilation, de mettre en place des panneaux solaires, de récupérer les eaux de pluies... ;
- de choisir des produits et des procédés de construction permettant une démolition ou une déconstruction du bâtiment en fin de vie facilitée et sans risque.

Ce nouveau quartier constituera un espace résidentiel équilibré avec des logements neufs (500 au total, dont 320 logements en collectif sociaux et 180 logements en collectif non-aidés), une mixité sociale et générationnelle ainsi qu'une mixité fonctionnelle (logements, activités, loisirs et équipements de proximité). Il apportera un cadre de vie équipé et structuré, grâce à :

- un lien social à préserver pour maintenir «l'esprit Bon Air» ;
- des services de proximité pour les habitants de la cité Bon Air et pour l'ensemble du quartier ;
- des parkings intégrés aux immeubles ;
- une nouvelle liaison vers le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- des espaces publics :

Principe du futur plan de masse



Vue perspective



- une place publique, lieu de centralité et de rencontres à l'interface du nouveau quartier et de la route des Religieuses ;
- un square en belvédère sur les terrains en pente ;
- un cheminement piéton ;
- un patrimoine architectural du quartier valorisé (réhabilitation du Manoir en un espace dédié à la musique) ;
- une résidence pour personnes âgées ;
- une maison de la petite enfance ;
- une ludothèque.

Il s'ouvrira sur la route des religieuses grâce à l'intégration de la bande de terrain constituée de sept parcelles qui séparent la cité de la route. Ce qui représente un enjeu majeur pour la réalisation du projet urbain en supprimant l'isolement de la cité actuelle. Les superficies disponibles pouvant en outre permettre d'envisager la construction de bâtiments destinés au relogement sur le quartier des occupants de la cité.

La création d'une liaison vers l'est et le boulevard Maurice Bishop, axe du TCSP, est également un enjeu majeur pour la qualification du quartier à venir, car elle permettra de le désenclaver.

L'extension au nord, le long de la route des Religieuses, par l'intégration de 6 grandes parcelles permet d'apporter une réponse au défi majeur de l'opération - celui du relogement - en autorisant la réalisation des opérations sociales pour reloger sur place les habitants de la cité qui le souhaitent. Elle permet également, en offrant un espace plus ouvert, d'améliorer la recomposition urbaine et de rattacher le nouveau quartier aux racines patrimoniales de la Ville.

Autour du «Manoir» dont il devra être vérifié si sa réhabilitation est possible, et qui serait alors affecté à une fonction culturelle incluant un travail sur la mémoire du quartier et de la Ville, il est envisagé la construction d'une résidence pour personnes âgées.

Cette opération, dont le périmètre final représente 45 184 m², se déroulera en 4 étapes majeures, prévues de 2010 à 2015 :

- la première consiste à reloger hors site 40 locataires de la SIMAR dans le parc appartenant à celle-ci, les autres habitants l'étant dans le parc HLM ou en Logement Evolutif Social diffus.

- la seconde est de construire pour reloger. Ce qui implique pour l'aménageur concessionnaire d'acquérir des parcelles le long de la route des Religieuses, au Nord du quartier, pour construire des logements destinés au relogement des habitants. Il s'agit de proposer une offre de logements diversifiée pour le relogement de tous les habitants qui le souhaitent dans le nouveau quartier (logements sociaux, logements en accession ...). Le plan de phasage proposé sera dans la capacité de reloger tous les habitants de la cité Bon Air.

- la troisième va voir la déconstruction de 321 logements par phases, dont 318 logements seront démolis en deux phases conformément aux barres existantes.

- la quatrième sera de poursuivre la construction afin d'achever le relogement des occupants autour de programmes mixtes et d'accueillir de nouveaux habitants. Pour ce faire, 150 logements supplémentaires seront construits afin d'atteindre un équilibre social et générationnel.

Une MOUS (Maîtrise d'OEuvre Urbaine et Sociale) a été mise en place afin d'accompagner les habitants à chaque phase de l'opération. Elle a pour objectif de proposer différents choix résidentiels aux habitants, de préciser la programmation des logements au regard des caractéristiques des habitants, de leurs vœux et de leur capacité financière et de mener le projet urbain avec des actions dynamiques de développement social et économique sur le quartier, avec les habitants.

(Source : document GIPV – Ville de Fort de France)

Rencontre avec...

Sandrine HIERSO-TRONC
Architecte
Chargée de mission
à la Ville de Fort-de-France
Service Ravalement de Façades



Réinvestir la Ville

CAUE : Vous êtes une jeune famille qui avez fait le choix d'acquérir une maison en plein centre-ville de Fort-de-France et de la réhabiliter. Qu'est ce qui a motivé ce choix ?

Sandrine HIERSO-TRONC : J'habite actuellement à Rivière-Salée et travaille au centre-ville de Fort-de-France. Cela fait presque 5 ans que je subis les embouteillages, avec ce que cela engendre de fatigue, de stress et de temps perdu !

Une journée ordinaire débute à 5h15 pour un départ de la maison entre 5h50 et 6h15, le plus souvent sans avoir vu mes enfants (7 et 5 ans) qui dorment encore, et se résume à l'équation suivante : embouteillage-boulot-embouteillage-course contre la montre pour récupérer les enfants à la garderie de l'école, enchaîner avec les devoirs, le repas, la toilette, l'histoire et les câlins du soir ! Le week-end est consacré aux tâches domestiques ou aux sorties. J'habite donc une maison à la campagne, avec vue sur le rocher du Diamant et jardin arboré dont je n'ai pas le loisir de profiter pleinement. J'ai ainsi fait le choix de rapprocher mon domicile de mon lieu de travail et améliorer ainsi notre qualité de vie mais pas seulement : je suis littéralement tombée en amour pour les vieilles maisons de ville du centre-ville de Fort-de-France !

CAUE : Quels en sont les avantages ?

SHT : L'ultra-proximité à tout : mon lieu de travail (1 mn), l'école des enfants (5 mn), et tous les commerces et services disponibles (médecins, pharmaciens, administrations, restaurants, marchés ...), sans parler des lieux dédiés à la culture et aux loisirs (Atrium, Parc culturel Aimé Césaire, Espace Camille Darsières, le front de mer, la Savane ...), tout cela dans un périmètre de 600m ! Quasiment tous mes déplacements ordinaires se feront désormais à pied !

CAUE : Cette démarche de réinvestir la Ville, a-t-elle été facilitée par le fait que vous soyez des professionnels du cadre de vie ?

SHT : Disons que c'est la faculté de déceler le potentiel d'un bâtiment et de pouvoir s'y projeter qui a pu, en effet faciliter un tel choix. Mais la Ville recèle de trésors insoupçonnés, que mon regard de professionnel a su au fil du temps, découvrir, appréhender, contempler ! Ces maisons de ville typiques, en bois ou en maçonnerie de pierre, étroites et profondes, agrémentées d'une petite cour intérieure où il fait bon vivre ...

Mon mari, architecte également, n'a pas mis longtemps à se laisser convaincre de me suivre dans cette aventure !! Malheureusement, le centre-ville souffre d'une mauvaise réputation, où le sentiment d'insécurité prime sur l'insécurité réelle. Il existe

des dispositifs d'accompagnements financiers (ANAH¹) permettant à des bailleurs privés de réhabiliter leurs biens immobiliers et de les louer sous certaines conditions, de même que pour les bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine (ANRU²), ces dispositifs ayant pour vocation de repeupler les centres anciens. Seulement, il ne s'agit pas de créer un ghetto et stigmatiser une certaine population, mais au contraire, de diversifier l'offre du parc immobilier et permettre à des foyers moyens et plus, de réinvestir les lieux également. Cela apporterait de la mixité sociale et relancerait l'activité économique. D'aucuns me disent que ma démarche est militante, mais si elle paraît aujourd'hui marginale voire folle, je pense que d'autres ne tarderont pas à nous rejoindre bientôt.

CAUE : Avez-vous fait des choix techniques s'inscrivant dans le cadre du développement durable lors de cette réhabilitation ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées à ce niveau ?

SHT : Oui, tout d'abord en respectant l'architecture et les matériaux originaux de la maison : des murs en maçonnerie de pierre épais, qui favorisent une bonne isolation thermique et phonique, des persiennes en bois pour une bonne ventilation naturelle, le maintien de la cour pour un éclairage en cœur de parcelle ... Nous avons donc fait

¹ ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

² ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

le choix de privilégier la libre circulation de l'air et de ne pas climatiser, toutes les toitures étant isolées. Nous allons installer un chauffe-eau solaire ainsi qu'une citerne d'eau de pluie pour alimenter les W.C. Cette dernière sera implantée verticalement sous forme de réservoirs empilables dans la cour, le long d'une des façades. Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières puisque ces choix ont été pris en compte dès la conception du projet. Nous avons souhaité un mariage parfait entre les nouveaux produits et techniques disponibles et le savoir-faire ancestral. Un projet neuf et moderne, respectueux, voire révélateur de l'ancien.

CAUE : Avez-vous eu des problèmes techniques ou eu de mauvaises surprises lors de vos travaux de réhabilitation ?

SHT : Bien-sûr, ce type de chantier réserve toujours de mauvaises surprises : l'ossature (poteaux/poutres) en bois supportant la charpente, encastrée dans les murs en pierre et cachée par un parement en florins (planches de bois), était beaucoup plus dégradée que prévu, la couverture en tôle qui avait remplacé celle anciennement en tuile, était fixée sur une charpente inadaptée. La plus-value est d'environ 10 %, mais d'une manière générale, la réhabilitation revient plus cher qu'une construction neuve (entre 10 et 15 %) et est plus exigeante et contraignante.

CAUE : Faire le choix d'habiter en ville est-il compatible avec le concept du développement durable ?

SHT : Le centre-ville a été déserté par les habitants et les usagers, au profit des centres commerciaux périphériques et des hyper marchés pour une consommation de masse, propice aux échanges impersonnels. En jouant la carte de l'ultra proximité, nous contribuons non seulement à maintenir l'activité des petits commerçants, des artisans, des marchands de fruits et légumes, de poissons, des bouchers mais également à créer véritablement du lien social.

CAUE : Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui voudrait suivre votre conseil ?

SHT : S'entourer de professionnels qui pourraient voir les potentiels d'un bien et conseiller sur l'opportunité réelle du projet souhaité ainsi que son adéquation avec le budget prévu ; éviter les immeubles trop dégradés ou mitoyens à d'autres immeubles très dégradés ; être dans une démarche respectueuse du patrimoine existant et qualitative du projet.



La parcelle étant très étroite et profonde (3 X 17 mètres environ), le projet consistait, dans un esprit loft, à dégager au maximum les volumes en décroissant les pièces du rez-de-chaussée et en désencombrant l'espace de la cour (démolition de l'escalier, du bassin et du cagibi) afin de créer une continuité visuelle, de la rue, jusqu'en fond de cour.

Les deux corps de bâtiment ont été réunis par une passerelle, accessible depuis le 1er étage. Seules les chambres et les salles d'eau sont cloisonnées. Les murs de pierres et les encadrements de briques d'époque, sont mis en valeur dans un mariage parfait avec la modernité des poutrelles métalliques.

Rencontre avec...

Vincent Huyghues-Belrose
Historien- Archéologue
Auteur de « Le jardin créole à la
Martinique, une parcelle du jardin
planétaire » (PNRM)



Jardins créoles et développement durable

CAUE : Qu'est-ce qu'un jardin créole ? Quelles sont ses origines ? Quelles sont ses principales fonctions ?

Vincent Huyghues-Belrose : J'ai tenté dans l'ouvrage que m'a demandé d'écrire le Parc naturel de la Martinique, et qui est sorti en 2010, de trouver une définition aussi large que possible dont je retiendrai ici deux points fondamentaux :
- Le premier est qu'il est pratiquement impossible de trouver un point de départ historique à ce jardin qu'on n'a qualifié de « créole » qu'à partir du milieu du 20ème siècle.
- Le second est que, parce que créole, ce jardin est en perpétuelle évolution dans sa composition floristique.

La seule constante assurée est le caractère composite et superposé de ses plantations ; c'est une culture mixte, mélangée, qui peut donner l'impression du désordre et du fouillis à tous ceux qui sont habitués à l'ordonnement des plates-bandes et à l'homogénéité des carrés de culture. Pour les fonctions, on pourrait dire qu'il y a autant de jardins qu'il y a de jardiniers et cela depuis les premiers temps de ce type d'agriculture, c'est à dire depuis l'arrivée des Amérindiens aux Antilles. Les fonctions ont varié avec les époques, avec les lieux, avec les structures sociales et continuent de le faire.



Un jardinier dit « créole » répandant de l'engrais chimique parce qu'il a oublié les recettes traditionnelles d'enrichissement du sol.

Ce qui me plaît dans ce type d'agriculture c'est son côté libertaire, le fait qu'elle échappe à la rationalité comptable qui régit la fiscalité et le commerce, aux calculs statistiques et aux règlements administratifs : le jardin créole est la

manifestation de la vitalité de l'économie informelle - et même souterraine - dans un monde entièrement encadré par la réglementation d'État et les mécanismes monétaires. Le jardin créole a une fonction primordiale d'évasion pour l'individu ou pour la famille qui s'y adonne.

CAUE : Le jardin créole était pour nos ancêtres une réponse pratique au problème de la survie alimentaire. Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, est-il encore utile ? Pourquoi ?

VHB : La formulation de votre question m'oblige à aborder une fonction du jardin que je n'ai pas évoquée : l'alimentation. C'est que le jardin ne servait pas qu'à cela et j'espère qu'on ne veut pas le réduire à cela : un simple palliatif à une éventuelle pénurie alimentaire.

En fait, le jardin créole ne peut satisfaire qu'un certain type d'alimentation, selon moi la meilleure, mais ce n'est pas celui qui est entré dans les habitudes, bien au contraire. En réalité, cela fait bientôt un siècle que le jardin créole se trouve confronté à la mondialisation incarnée par les produits et les modes alimentaires des États-Unis.

Je viens de tomber sur des articles assez ahurissants du journal martiniquais La Paix, datés de mai et de juin 1920. Le premier s'intitule : « La question brûlante de notre alimentation », le second « La question alimentaire. Le pain et ses succédanés à la Martinique », et le dernier « Le Nord en souffrance ». Ce qui est ahurissant c'est que la question alimentaire de la Martinique est, à cette époque, posée dans les mêmes termes qu'aujourd'hui et avec les deux points de vue opposés d'aujourd'hui. Si la nourriture est rare - et surtout chère - c'est que l'on consomme de plus en plus de pain fait avec des farines importées à bas prix des États-Unis nous explique t-on. Si l'on importe de la farine c'est que la majorité de la population délaisse la nourriture traditionnelle produite dans l'île.

Mais deux explications contraires sont, également à cette époque, données à cet état de chose : pour les uns, les productions vivrières sont insuffisantes parce que les producteurs les abandonnent par intérêt et même par paresse (!), pour les autres, en particulier les agriculteurs vivriers du Nord, à quoi sert de produire puisque il n'y a pas de moyens de transport pour acheminer les productions

« Si un jardin ne respecte pas les préceptes du développement durable, ce n'est pas un jardin créole ».

vers les villes et, surtout, puisque les consommateurs des villes préfèrent le pain ?

Il est clair qu'à la fin du 19^{ème} siècle, le pain a tué le manioc, grave rupture culturelle si l'on se rappelle que l'homme est d'abord ce qu'il mange. La rupture est encore plus grave puisque le pain n'est que l'indicateur d'un basculement général vers le « manger France » et, aujourd'hui, le « manger américain » dont une partie seulement des ingrédients peut-être produite sur place pour réduire les importations. En vérité, depuis 100 ans le problème est mal posé car on confond, ou plutôt on réduit, le jardin créole à la production alimentaire locale. La fonction du jardin créole n'est pas et n'a jamais été d'assurer l'alimentation de tous les habitants de la Martinique, tout simplement parce que le principe

même du jardin créole est contraire à celui de la production de masse.

Le jardinier créole est un individu pour lequel l'agriculture est à la fois une source de subsistance (un moyen de vie) et un mode de vie, mais ne vise ni le commerce (les échanges) ni le profit (l'accumulation). Il s'oppose au fermier pour lequel l'agriculture est une entreprise commerciale à but lucratif soumise à la logique du profit. Pour le jardinier créole, le marché n'intervient que pour lui permettre d'écouler des surplus, il n'est pas une fin en soi.



Jardin créole en 1959.

CAUE : Le concept jardin créole respecte-t-il selon vous les préceptes du développement durable ?

VHB : Le «développement», tel que l'on continue à le concevoir et à le promouvoir (regardez les livres de Géographie de classes terminales) est centré sur la croissance de la production commercialisable, imposé d'en haut par des experts ou des modèles étrangers, à travers des conditions fixées par ceux - organismes internationaux et nationaux - qui apportent leur aide financière. Devant la fracture mondiale qui marginalise et appauvrit les pays agricoles, le développement devrait désormais viser à l'amélioration de la qualité de vie des individus et à la préservation de l'environnement naturel toujours plus menacés par la croissance industrielle.

L'ethnobotaniste Jacques Barrau écrivait, en 1978, que le jardin créole est une « ethnobiocénose » cohérente et structurée, riche de significations symboliques et tout imprégnée d'un souci de se maintenir en paix avec une nature dont les forces échappent en grande partie à notre contrôle. Le principe du jardin créole ayant été reconnu comme le plus proche de la nature, le moins agressif pour l'environnement, je répondrai que si un jardin ne respecte

pas les préceptes du développement durable, ce n'est pas un jardin créole.

CAUE : Il semblerait qu'il y ait depuis quelques temps, un retour à notre tradition de jardin créole en Martinique.

Pensez-vous que les tentatives de transmission de cette tradition par les bonnes volontés suffisent ?

Quel est, selon vous, le devenir de nos jardins créoles et familiaux ?

VHB : Le jardin créole est un concept qui attire les jardiniers amateurs, lesquels sont essentiellement des périurbains et des rurbains, mais ils le traitent, comme on le leur montre dans les grandes surfaces : avec des engrais et des pesticides. De la même façon, le petit producteur maraîcher qui veut entrer dans le circuit commercial cherche à augmenter la productivité de son jardin - non pas en faisant appel aux vieilles recettes traditionnelles d'enrichissement du sol et de protection des cultures, mais en recourant aux facilités illusoire de la chimie. Et c'est sans doute là qu'est la perversion liée à tout phénomène de mode. On veut faire du jardin créole comme on s'achète un home cinéma ou un véhicule 4X4 : en empruntant les circuits de la mondialisation économique.

Le jardin créole, dans ses dimensions traditionnelles, est promis à un bel avenir comme espace de liberté et de sociabilité, voire comme une alternative individuelle à la « malbouffe ». Si l'on se garde d'en faire un outil de production, il demeurera ce qu'il a toujours été : un lien réel avec le réel, fondamentalement différent en cela de la relation virtuelle que nous entretenons de plus en plus avec la nature et le monde devant un écran de télévision, d'ordinateur ou de jeu et même à l'écoute d'un téléphone portable.

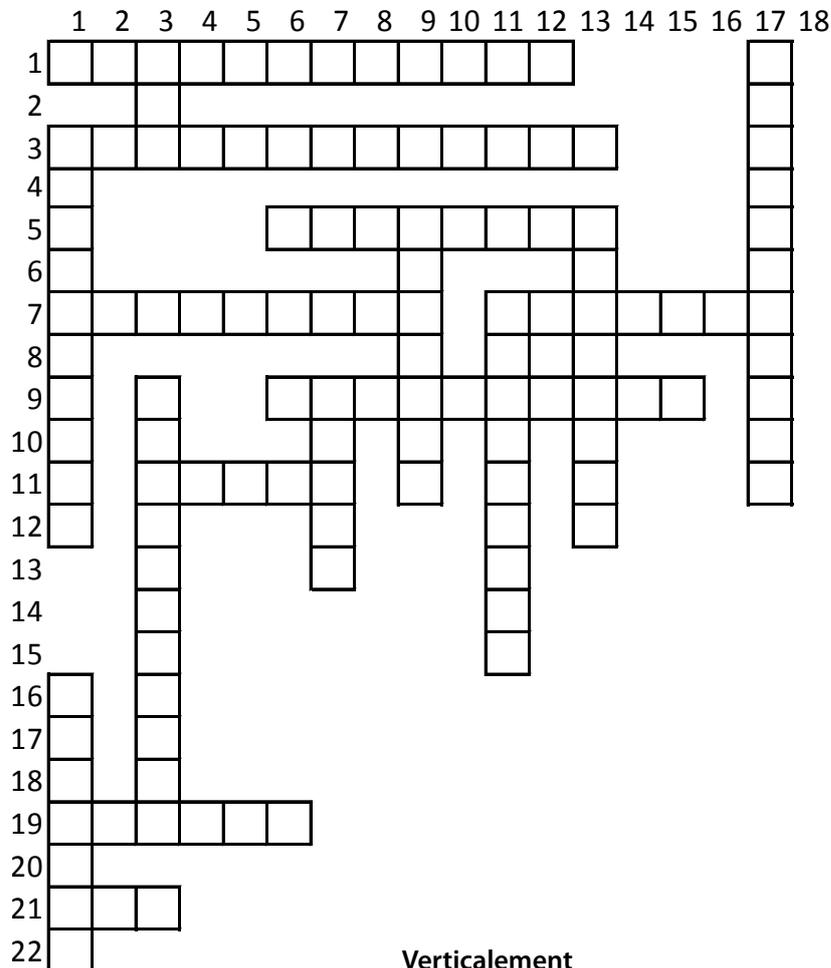
Mais il y a plus encore. A une échelle qui n'est plus la sienne, le jardin créole doit intervenir comme fournisseur de pratiques culturelles, de recettes d'enrichissement des sols, d'éloignement des nuisances qui portent atteinte à l'équilibre naturel. En bref, des techniques agricoles qui respectent la nature tout en garantissant une certaine productivité. C'est l'offre d'une agriculture à la portée des pays pauvres et donc à l'opposé de celle qui se pratique partout aujourd'hui suivant le modèle des pays riches. Mais ces recettes nous sommes en train de les perdre et les traditions, les secrets même, sont en train de disparaître. Il y a donc encore un gros travail d'enquête à faire sur le jardin créole avant qu'il ne soit trop tard et j'espère que la mode actuelle y aidera.



Expérience Jardin créole à Tivoli (PNRM)

Connaissez-vous le vocabulaire du développement durable ?

Correction page 36



Horizontalement

- 1- Pratique non durable consistant à commercialiser des produits avec un emballage excessif
- 3- Carburants produits à partir de matière végétale et autres matières renouvelables issus de la biomasse
- 5- Ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale permettant la production d'énergie
- 7- Commerce garantissant les droits des producteurs et travailleurs des régions peu développées de la planète et une pratique de l'agriculture respectueuse de l'environnement -- Impôt sur l'environnement appelé également taxe verte
- 9- Organisme public surveillant la qualité de l'air en Martinique
- 11- matériau pouvant être recyclable à l'infini
- 19- Plan d'action pour le 21ème siècle, en faveur du développement durable initié par le Conseil Général en Martinique.
- 21- Lampe Basse Consommation.

Verticalement

- 1- Les restes de repas, les feuilles et fleurs fanées font partie de cette catégorie de déchets -- Préférable au jetable.
- 3- Lieu où s'est tenu le sommet de la terre en juin 1992 sous l'égide de l'ONU -- Se dit quand plusieurs personnes effectuent un trajet ensemble dans un même véhicule, les passagers partageant les frais de déplacement avec le conducteur.
- 7- Organisme intervenant sur les problématiques liées à l'énergie.
- 9- Apposer cet anneau sur un produit indique qu'il est recyclable ou constitué de matières recyclables.
- 11- support d'information apposé sur tous les produits de consommation et renseignant sur son efficacité énergétique, entre autres.
- 13- Désignation du label écologique
- 17- Connotant des espaces créés par l'ADEME permettant d'obtenir des informations sur les économies d'énergie.

CONSOMMATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Par nos choix de consommation, nous pouvons agir pour le bien de la planète, sans bouleverser notre mode de

Tous les produits que nous achetons n'ont pas le même impact sur l'environnement. Tout dépend de la façon dont ils ont été fabriqués, de la matière première qu'ils utilisent, des moyens de transport qu'ils doivent effectuer pour arriver jusqu'à nous et même de la manière dont nous allons les consommer.

A chacune de ces étapes, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement : épuisement des matières premières, consommation d'énergie, pollution de l'air, de l'eau, des sols, production de déchets.

Un produit écologique aussi appelé **écoproduit** aura réussi à limiter ses impacts sur l'environnement à toutes les étapes.

L'énergie grise est la quantité d'énergie nécessaire à la production et à la fabrication des matériaux ou des produits industriels.

En théorie, un bilan d'énergie grise additionne l'énergie dépensée lors :

- de la conception du produit ou du service,
- de l'extraction et le transport des matières premières,
- de la transformation des matières premières et la fabrication du produit ou lors de la préparation du service,
- de la commercialisation du produit ou du service,
- de l'usage ou la mise en œuvre du produit ou lors de la fourniture du service,
- du recyclage du produit.

Reconnaissons les écolabels

Il existe des écolabels, mis en place par les pouvoirs publics qui garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques.

Ce sont l'écolabel français (marque NF Environnement) et l'écolabel européen.



La marque AB identifie les produits issus de l'agriculture biologique. Elle garantit que les produits sont composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus de ce mode de production. Cela signifie que la production s'est faite dans le respect des équilibres naturels : sans pesticides, engrais chimiques, OGM, avec une limitation des intrants, etc. Il existe aussi un logo européen



pour les produits biologiques. En France, la marque AB est plus exigeante que la seule réglementation européenne. Seuls les produits alimentaires peuvent bénéficier de ces deux certifications.

Il existe également des labels privés issus d'initiatives d'entreprises ou d'associations et qui bénéficient d'une vérification par une tierce partie indépendante.

Ce sont par exemple les logos FSC et PEFC garantissant que les produits en bois sont issus de forêts gérées durablement.



Pour plus d'info : www.mescoursespourlaplanete.com

Halte au suremballage

Le suremballage augmente le prix du produit, prend plus de place dans nos poubelles, nécessite le prélèvement d'une matière et l'utilisation de ressources naturelles pour sa transformation.

Et cela occasionne par le fait même, plus de pollution au niveau de l'air ou de l'eau.

Lors de vos prochains achats, prêtez attention aux emballages de ce que vous voulez acheter. S'il y a présence d'emballage inutile ou superflu et qu'il existe le même produit avec moins d'emballage, choisissez-le !

Lorsque vous devez acheter un produit en bouteille (gel douche, savon, shampoing...) optez pour des grands formats plutôt que plusieurs petits. Et idéalement, choisissez un emballage qu'il vous sera ensuite possible de recycler. Ce sont de petits gestes qui peuvent paraître insignifiants mais qui apportent énormément à l'environnement. Réduire notre consommation d'emballages permettrait moins de gaspillage d'énergie, de ressources de la nature et de pollution.

C'est à chacun d'y penser et de prendre l'habitude de le faire, ne serait-ce que pour assurer un avenir sur la planète à ceux qui suivront !



Acheter local

Conséquence de la mondialisation et du commerce international : nos supermarchés débordent de produits venus de loin, parfois de très loin.

Un territoire insulaire et de petite taille comme le nôtre, reste dépendant de l'importation et ce, même pour les produits fabriqués « localement ». Car en réalité, beaucoup des matières premières utilisées proviennent de l'extérieur. Toutefois, il y a de nombreux avantages à acheter local. En voici quelques-uns...

Acheter local... Pour encourager nos entreprises

En achetant local, on favorise le développement d'entreprises locales ainsi que la création d'emplois. À chaque fois qu'on opte pour un aliment cultivé, produit ou préparé ici, on contribue à notre économie régionale.

Acheter local... Pour participer à la protection de l'environnement !

Les aliments qui viennent de loin ont dû être transportés sur des milliers de kilomètres pour arriver jusque dans nos supermarchés. Le coût environnemental du transport des aliments à travers les mers et les continents est énorme... Alors que les produits locaux sont produits beaucoup plus près !

Acheter local... Pour des aliments qui sont meilleurs !

Plusieurs fruits et légumes peuvent perdre de leur fraîcheur durant les longs transports. Pour remédier à cet inconvénient, certains fruits et légumes venant de loin sont parfois cueillis avant maturité afin qu'ils s'abîment moins durant le transport. Ils sont ensuite placés dans des entrepôts où l'atmosphère est contrôlée jusqu'à ce qu'ils soient disposés sur les étagères.

Si le tri des déchets est indispensable, pensons en premier lieu à réduire le volume des déchets, il suffit par exemple de :

- Se demander, lors de l'acte d'achat, si le produit envisagé est indispensable.
- Se demander si, par hasard, l'on ne pourrait pas emprunter, louer ou partager cet objet/produit plutôt que de l'acheter.
- Acheter des appareils de qualité qui dureront longtemps.
- Remplacer un objet jetable (lingettes, appareil photo, vaisselle en carton...) par un autre qui dure plus longtemps.
- Éviter les produits trop emballés. Leur préférer des recharges, des grands formats ou des produits vendus en vrac.
- Éviter les portions individuelles.
- Utiliser un cabas ou un caddie pour les courses et refuser ainsi les sacs plastiques.
- Placer la nourriture dans des boîtes en plastique au lieu de l'emballer dans du papier aluminium.
- Pour les pique-niques, utiliser des boîtes en plastique, des gourdes et des couverts lavables.
- Utiliser des éponges (pour nettoyer) et des serviettes ou des torchons (pour essuyer) à la place de l'essuie-tout.
- Boire de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.
- Refuser les publicités par une affiche sur sa boîte aux lettres...

Recyclons !

Connaitre les logos du recyclage

Le recyclage est l'affaire de tous, mais l'affichage des produits reste obscur avec des logos peu intuitifs.

Voici donc quelques précisions qui vous permettront d'y voir plus clair.



Logo rond vert recyclage

Contrairement à ce que beaucoup croient, le rond formé de deux flèches ne signifie pas que le produit ou l'emballage est recyclable, mais simplement que l'entreprise qui le fabrique participe financièrement au tri sélectif.



Logo Moebius recyclage

Le logo constitué de 3 flèches qui forment un anneau de Moebius indique que le produit est recyclable ou constitué de matériaux recyclés. Le chiffre qui s'y trouve parfois au centre indique le pourcentage de matériaux recyclés contenu dans le produit. Si ce chiffre n'est pas inscrit, et que le logo est foncé sur un fond clair, il indique simplement que la matière est recyclable, mais non issu du recyclé.



Ce symbole figure sur plusieurs types d'emballages mais on le rencontre surtout sur les boîtes métalliques de boissons et nous incite à un geste civique en jetant ces boîtes bien vides dans les poubelles (ou dans le sac transparent) plutôt que sur la voie publique !



Emballage et produit contenant des matériaux recyclés. Le pourcentage mentionné au dessus de la flèche indique le taux de matériaux recyclés entrant dans la fabrication de l'emballage ou du produit.



Le verre

Ce logo indique que l'emballage est composé de verre recyclable (...ne garantit pas le recyclage).



Acier recyclable. Ce logo indique que le matériau contient de l'acier. On peut donc le mettre dans la poubelle recyclable.

Le plastique

Le logo spécial plastique permet d'identifier quel type de plastique est utilisé et de mieux trier pour mieux valoriser. Les lettres sont une abréviation du nom, le chiffre, un



numéro associé. La présence de ce logo ne signifie pas que la récupération et le recyclage du produit sont assurés.

Le chiffre 1 : PET, Polyéthylène Terephtalate (bouteille d'eau)

Le chiffre 2 : PEHD, Polyéthylène haute densité (bouteille de lait, de détergent ou de shampoing)

Le chiffre 3 : PVC, PolyChlorure de Vinyle (tuyau gris, gaine électrique..)

Le chiffre 4 : PELD, Polyéthylène basse densité (sac poubelle, film d'emballage)

Le chiffre 5 : PP, Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses...)

Le chiffre 6 : PSE, Polystyrène Expandé (barquette alimentaire, tableau de bord, isolation...)

Le chiffre 7 : autres plastiques

Quels sont les différents déchets ?

– Les biodéchets : restes de repas, épiluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fruits, tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, cendres, papier journaux, magazines.

– Les emballages ménagers : emballages métalliques, emballages plastiques, cartons d'emballage et emballages en verre.

– Les déchets verts volumineux : feuilles mortes, herbes coupées, résidus végétaux issus de taille de haies ou d'arbres.

– Les encombrants : biens d'équipements ménagers (électroménager, mobilier, matelas, sommier)

– Les déchets résiduels : films de pack d'eau et de lait, tous les sacs plastiques, bouteilles d'huile, tous les autres emballages en plastique transparent ou en polystyrène (barquettes, pots de yaourts...), vaisselle, faïence, porcelaine, miroirs, vitres, objet en terre cuite, couches culottes...

Que trie t-on ?

Acier (boîtes de conserve) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforme en nouveaux produits.

Carton : le carton est transporté à la papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage. Les briques alimentaires ne sont pas triés en Martinique.

Verre (bouteilles et bocaux) : le verre brut est broyé puis fondu à plus de 1500 degrés. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.

Plastique (bouteilles et flacons) : les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

Aluminium (canettes, aérosols) : l'aluminium compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. On peut alors le couler en lingots ou le transporter sous sa forme liquide. L'aluminium arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforme en nouveau produit.

Les journaux, magazine et prospectus : le papier après un éventuel désencrage et blanchiment redevient de la pâte à papier.

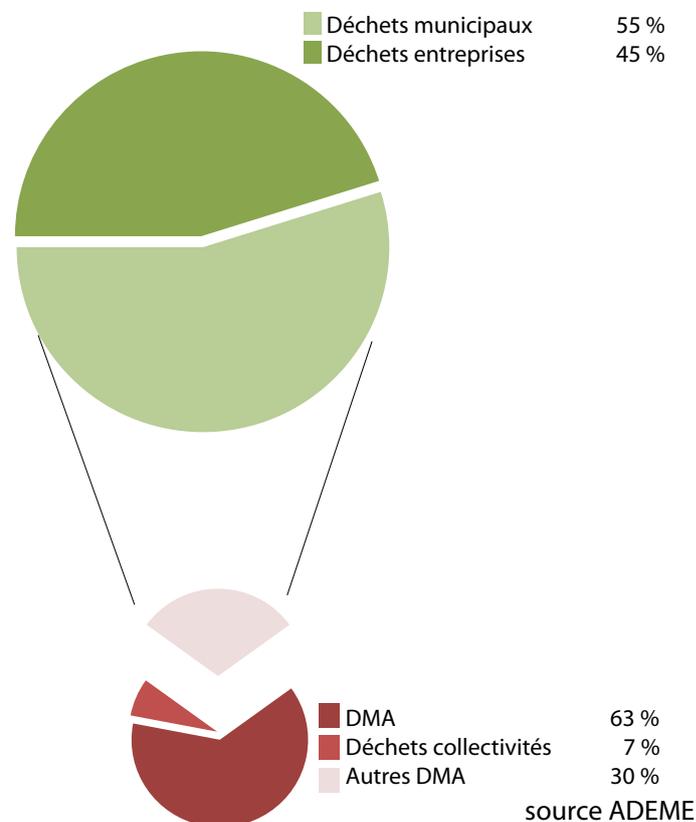
Les fermentescibles (pour la CAESM et une partie de l'espace Sud) : pour une méthanisation- compostage au CVO du Robert

Que deviennent les déchets triés en Martinique ?

La Martinique est doté d'équipements intéressants en matière de traitement des déchets. Cependant, avec une production annuelle de déchets de moins de 300 000 tonnes, des efforts sont encore à faire pour un traitement systématique des déchets par enfouissement et par incinération, les infrastructures existantes arrivant à saturation.

Les contraintes environnementales, réglementaires dans un contexte de développement durable et les besoins de financement impliquent la recherche de solutions innovantes. Il convient donc aujourd' hui de conforter les dispositifs existants, d'en créer de nouveaux mais surtout d'impliquer et de modifier les comportements des usagers que nous sommes afin de réduire notre production de déchets.

Production des déchets ménagers et assimilés



Quelles sont les filières locales du recyclage ?

- Le verre est valorisé localement après broyage sous forme de sous-couche routière.
- Les déchets fermentescibles et déchets verts sont traités au CVO.

Les acteurs du traitement des déchets à la Martinique

La responsabilité de la collecte et du traitement des déchets repose sur les collectivités pour les DMA et leurs propres déchets, et sur les entreprises, conformément au principe « pollueur-payeur » pour les déchets issus de leurs activités. Les intercommunalités gèrent le traitement des déchets pour le compte des communes de la Martinique.

Ainsi, la CACEM gère la collecte et le traitement des ordures, tandis que les 18 communes de la Communauté de Communes du Nord (CCNM) et les 12 communes de la Communauté d'Agglomérations de l'Espace Sud Martinique (CAESM) ont confié à leur communauté la responsabilité de la collecte des déchets uniquement. Leur traitement est réalisé par un groupement d'intérêt créé par la CCNM et la CAESM, le Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM), aussi en charge de la construction et de la gestion du Centre de valorisation organique (CVO).

Les dispositifs mis en place

- 7 déchèteries situées respectivement à Schoelcher, au Vauclin, au Robert, au François, à Fort-de-France, à Sainte-Luce et au prêcheur.
- 2 centres de transfert, respectivement au Marin et au Robert.
- 1 Centre de valorisation Organique (CVO) au Robert, comportant une unité de méthanisation capable de traiter 20 000 tonnes de FFOM et une plateforme de compostage d'une capacité équivalente.
- 3 Centres d'enfouissement technique (CET) à Basse-Pointe (fermé depuis le 31/12/11), Fort-de-France et Sainte-Luce, d'une capacité respective de traitement de 30, 80 et 70 milliers de tonnes par an. Le CET de Saint-Pierre, d'une capacité de 20 milliers de tonnes, a fermé fin 2007.
- 1 centre de tri privé (Martinique Recyclage) situé à Ducos.
- 1 usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) à Fort-de-France calibrée pour traiter 112 000 tonnes de déchets par an.

Pour avoir plus de renseignements sur le tri, les déchèteries mobiles, les déchets acceptés en déchèterie, connaître le jour du ramassage des encombrants et des déchets verts dans votre quartier :

- Administrés de la CACEM : 05 96 75 38 05 - www.cacem.org
- Administrés de la CCNM : 05 96 53 20 67 - www.ccnm.fr
- Administrés de la CAESM : 05 96 59 19 88 - www.espacesud.fr

Pour récupérer les petits cadavres d'animaux sur la voie publique :

- CLEAN GARDEN (Lamentin et Saint-Joseph) : 05 96 42 70 70
- SEEN NET : 05 96 66 32 10

Je peux les déposer à la décharge, uniquement dans un sac.

Pour donner une deuxième vie à mes meubles et autres encombrants :

Dépôts-ventes de meubles, équipements et décorations pour la maison :

- Troc du Diamant : 05 96 62 58 41
- Dépôt-vente de Rivière-Salée : 05 96 76 13 00
- Phoënix : Fort-de-France : 05 96 70 08 99
- Sainte-Marie : 05 96 76 24 81

Pour faire recycler mes déchets inertes contenant de l'amiante :

- TSA Sogedex : 05 96 42 83 79
- Martinique Batiment : 05 96 60 57 30
- S.D.D.E (Société de Désamiantage de Dépollution) : 05 96 53 65 98

Rencontre avec...

Madame Denise MARIE, Présidente
de l'Association Des Consommateurs
Martiniquais (ADCM)



CAUE : Pensez-vous que les pratiques de consommation en Martinique participent au développement durable ?

Denise MARIE : Le consommateur Martiniquais est sensibilisé à cette question et ce, en raison des effets dévastateurs du réchauffement climatique, de la production excessive de déchets avec des conséquences sur la santé. Aujourd'hui, on veut consommer mieux et moins, éviter que la surconsommation ait trop d'impact sur notre milieu naturel fragile. Par exemple, au quotidien cela se traduit par une meilleure maîtrise de la consommation d'eau, le choix d'appareils électroménagers moins énergivores et plus durables, l'extinction des lumières dans les pièces, la lutte contre le suremballage entre autres.. Le consommateur a compris que les ressources dont nous disposons ne sont pas inépuisables. Depuis les grèves de 2009, beaucoup de consommateurs ont fait le choix des produits «locaux» plus par militantisme que pour économiser. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'ensemble des consommateurs est sensibilisé aux pratiques de consommation favorisant un développement durable. Mais tous ne sont pas encore éco-citoyens. Notre association milite beaucoup pour que le Martiniquais se familiarise avec les dispositifs mis en place pour un développement durable. La mise en place de l'écotaxe sur tous les produits électriques et électroniques prévient le consommateur grâce à un logo que le produit acheté ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ainsi, pour qu'ils rejoignent le circuit de collecte et de traitement adéquat, les particuliers peuvent soit les apporter dans les déchetteries, soit les ramener au distributeur, lors de l'achat d'un équipement équivalent.

CAUE : Quels conseils pourriez-vous donner à un Martiniquais pour qu'il soit éco-consommateur ?

DM : Donner une deuxième vie à un appareil en panne au lieu de jeter systématiquement. Réutilisez les produits, choisir des produits durables plutôt que jetables (moins de plastiques), acheter de gros volumes quand c'est possible pour éviter le suremballage. La responsabilité doit être partagée entre le consommateur et le fabricant. Les conseils sont convaincants à condition que les messages soient clairs et que le consommateur voit la différence sur ses factures et son mode de vie. Un travail d'information et de sensibilisation est à faire en ce qui concerne les énergies renouvelables et les aides les concernant. Et enfin les mentalités et les habitudes sont à changer...

ADCM (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONSOMMATEURS MARTINIQUAIS)
77 RUE VICTOR HUGO
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 71 44 62
adcm2@wanadoo.fr

Rencontre avec...

Richard CRESTOR
Secrétaire Général de l'AMPI
(Association Martiniquaise pour la
Promotion de l'Industrie)
Ingénieur en Agro-alimentaire



CAUE : Qu'est-ce que l'AMPI ?

Richard CRESTOR : L'AMPI, à l'origine, Association des Moyennes et Petites Industries de la Martinique a été créée en 1972, il y a donc 40 ans cette année, à l'initiative de quelques personnalités pionnières de l'industrie locale au nombre desquelles, le président fondateur, M. Bernard HAYOT. En 1999 elle est devenue l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), le Comité directeur ayant alors souhaité traduire encore mieux, par cette appellation, la volonté de promouvoir l'industrie martiniquaise comme axe d'action privilégié de l'association. L'AMPI s'est donc donné pour objectifs de faire connaître et de valoriser le tissu industriel Martiniquais, de montrer le savoir-faire des hommes et des femmes qui y travaillent et de mettre en avant le produit local. Notre Association est par ailleurs un interlocuteur de tous les partenaires socio-économiques qu'ils soient publics ou privés, tant au niveau régional, qu'au niveau national ou européen, sur tous les sujets concernant l'économie.

CAUE : Quel regard portez-vous sur l'industrie locale ?

RC : Partout dans le monde, l'industrie est un vrai challenge et tous les industriels sont des hommes passionnés et courageux : nous sommes ici dans un secteur d'activité qui transforme la matière, quelle qu'elle soit, pour la rendre utilisable autrement, et c'est certainement cette magie de la transformation et cette valeur ajoutée qui font de l'industrie une activité passionnante et différente des autres.

Mais dans une région insulaire de petite taille comme la nôtre, ce challenge est plus difficile à relever que dans des territoires continentaux de grandes dimensions. J'ai eu moi-même à en faire l'expérience il y a une trentaine d'années, ayant eu à créer, à Sainte-Anne une entreprise industrielle de culture d'une micro-algue au nom de spiruline, très utilisée encore aujourd'hui en alimentation diététique.

Ceci était assez innovant à l'époque, malheureusement la production n'a pas pu être poursuivie au-delà de 4 à 5 ans, l'algue n'ayant finalement pas pu s'adapter au biotope local. Le constat que je fais est que l'insularité rend l'industrie plus difficile par manque d'économie d'échelle et par l'éloignement et l'isolement inévitable par rapport aux grands marchés mondiaux, qui rendent plus complexe et plus onéreux l'accès aux matières premières, aux évolutions

technologiques et à l'exportation. Il est plus facile de gagner en productivité et en compétitivité quand on fabrique à grande échelle, là où les dimensions de marchés le permettent. Ce n'est bien sûr pas le cas chez nous, où, à l'inverse, le manque d'économie d'échelle et l'éloignement occasionnent des surcoûts de production très importants. Une des actions de l'AMPI est justement de fournir aux pouvoirs publics les éléments d'évaluation de ces surcoûts afin que des compensations soient mises en place. C'est le cas en ce qui concerne l'octroi de mer par exemple.

Le produit industriel local se voit donc confronté sur son propre marché, d'une part à la concurrence et la compétitivité des industries européennes et internationales qui bénéficient d'économies d'échelle et d'un marché ouvert, et d'autre part à la concurrence de la zone Caraïbe, avec des coûts de main d'oeuvre très inférieurs aux nôtres. Par exemple notre SMIC vaut 5 fois celui de Trinidad.

Enfin, on constate que les industries locales doivent importer la majorité des matières premières nécessaires à la fabrication des produits. A vrai dire, seules les filières Canne/sucre/Rhum, Eaux et produits de carrières ont des ressources 100% endogènes. D'autres filières agro-alimentaires telles que jus de fruit, confitures, transformations de viandes et poissons, cherchent à développer leur approvisionnement local, mais n'y parviennent pas encore à 100%. Il y a très certainement dans ces filières agro-industrielles, des débouchés pour la production agricole animale et végétale locale qui restent à exploiter. Un travail dans ce sens est effectué dans les interprofessions viande et fruit et légumes AMIV¹ et IMAFLHOR², bénéficiant de soutien public notamment européens à travers le POSEI. L'objectif est de développer ces filières en synergie autour des producteurs, des transformateurs industriels et des distributeurs pour cumuler localement les valeurs ajoutées et donc l'emploi. Dans tous les autres secteurs de l'Industrie, les matières premières sont importées : c'est bien sûr le cas du pétrole brut pour notre raffinerie de pétrole, mais également pour tout un pan de notre industrie qui fournit le bâtiment : aciers à béton, profilés aluminium, clinker pour le ciment, peintures etc...

CAUE : Qu'est ce que le label PIL ? Participe-t-il à une démarche de développement durable ?

RC : Le label PIL (Produit de l'Industrie Locale) a été créé par notre association, il y a de cela plus de 20 ans. Il a été porté



AMPI (Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie)
Tél. 0596 50 74 00
www.industriemartinique.com

d'année en année par des campagnes de communication à l'adresse du consommateur mais aussi des grands acheteurs publics et privés à qui nous devons dire que les produits PIL ont une qualité comparable voire supérieure aux produits équivalents importés. Ils répondent mieux aux traditions de consommation locale pour ce qui concerne l'alimentaire ou à nos conditions de climat tropical pour les matériaux de construction par exemple.

Nos PIL sont fabriqués chez nous par des entreprises très impliquées dans le respect des normes de qualité, de sécurité et d'environnement, certaines d'entre elles s'étant d'ailleurs investies dans les secteurs du traitement ou du recyclage des déchets : métaux, cartons, plastiques, pneus etc... , contribuant ainsi au développement durable.

On sait aussi que d'autres obligations réglementaires se profilent à l'horizon en matière de développement durable comme le bilan carbone par exemple ou encore l'affichage environnemental, qui prévoit que les étiquettes devront renseigner les consommateurs sur l'empreinte écologique des produits fabriqués.

CAUE : Justement, peut-on appliquer une véritable politique de développement durable en Martinique en sachant que notre industrie locale dépend essentiellement de ressources exogènes ?

RC : On l'a dit, il est bien sûr des domaines industriels pour lesquels le recours aux ressources exogènes restera inévitable en ce qui concerne les matières premières et les équipements de production. Mais partout où c'est possible, on doit trouver les moyens de développer une production « in situ » de valeur ajoutée, réduisant le recours à l'importation à partir d'origine trop lointaine, en privilégiant des approvisionnements dans notre environnement géographique proche, et en développant nos exportations dans la zone. Ce type de développement endogène, donc généré de l'intérieur, favoriserait l'emploi et l'autosuffisance alimentaire, tout en contribuant à une amélioration du bilan carbone par une moindre importation ou par une importation-exportation sur de plus courtes distances. Il s'agit d'utiliser à plein nos ressources endogènes que sont l'eau, la terre, le soleil, la mer, la biodiversité auxquelles on peut ajouter nos ressources humaines locales qui sont de grande qualité, ainsi que certains de nos savoirs faire ancestraux qu'il faut continuer à valoriser, notamment dans le domaine alimentaire et dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales.

CAUE : Et en matière de maîtrise de l'énergie, où en est l'industrie locale?

RC : L'AMPI s'est donné, dans ce domaine également, la mission d'accompagner ses adhérents dans des actions personnalisées visant à leur permettre de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Nous avons ainsi signé une convention avec l'ADEME qui a permis le recrutement à l'AMPI d'un chargé de mission avec le soutien financier de l'ADEME et du FEDER.

Un ensemble de pré-diagnostics énergétiques a ainsi pu être réalisé pour une trentaine d'industriels, l'objectif étant de définir pour chacun d'eux les moyens de diminuer leurs consommations d'énergie. On constate par exemple que notre filière Canne/Rhum/Sucre est historiquement très impliquée dans la maîtrise de l'énergie puisque la bagasse est utilisée depuis longtemps comme combustible en sucrerie et distillerie, leur assurant une certaine autonomie énergétique et leur permettant de faire ainsi du développement durable de façon exemplaire. Citons aussi, dans ce domaine, le cas de la distillerie Saint James qui s'est équipé d'un équipement de méthanisation de ses vinasses et de production d'électricité, assez innovant. Ces ressources quoique précieuses ne sauraient suffire pour générer une production endogène sans recours à des ressources complémentaires exogènes importées.

Il faut néanmoins tenir compte de la réalité suivante : beaucoup de nos matières premières sont transportées de loin. Le concept « Acheter local » n'est pas encore au rendez-vous en Martinique, car nous sommes loin de pouvoir fournir en quantité et en tout temps, les produits demandés par les consommateurs. Les industriels sont donc obligés de trouver des solutions en important les matières premières, ce qui augmente le bilan carbone.

Ainsi, la Martinique doit tendre vers une production endogène « d'import-substitution » soutenue par les pouvoirs publics.

Il est à noter que malgré les difficultés, beaucoup d'industriels se sont engagés avec succès dans des projets qui prennent en compte le développement durable.

¹AMIV : Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viande

²IMAFLHOR : Interprofession Martiniquaise des Fruits, Légumes et produits Horticoles

Ce qu'il faut savoir :

Les déchets domestiques, l'assainissement autonome et collectif, les pesticides et engrais, les pollutions industrielles, agricoles, chimiques, organiques et par hydrocarbures, les matières en suspension dans l'air impactent sur les milieux aquatiques (mer, rivières, sources ...)



Préservons la qualité de l'eau

Près de 900 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable.

Plus de 2,6 milliards d'êtres humains ne bénéficient pas de services d'assainissement de base en 2010...

En Martinique, la ressource en eau est présente mais reste inégalement répartie dans le temps - avec des insuffisances qui se font surtout sentir en période de Carême - et dans l'espace - avec une région Sud qui connaît de fréquents épisodes de sécheresse.

Le double enjeu dans notre département est :

- d'améliorer l'assainissement tout en préservant la qualité de la ressource eau et les milieux aquatiques,
- faire des choix de consommation favorisant une meilleure gestion de la ressource eau.

La qualité et la gestion de l'eau dépendent en grande partie des politiques mises en place par les organismes professionnels comme le Comité de Bassin, l'Office de l'Eau, les collectivités productrices et distributrices d'eau (SCCNO, SCNA, Odyssi, CACEM/SICSM, SICSM, le Morne-Rouge) et cela à travers le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Néanmoins les citoyens que nous sommes, pouvons, à notre échelle participer à cet effort devenu nécessaire en :

- Récupérant les eaux de pluie pour l'arrosage des jardins, pour l'alimentation des WC et toutes les autres activités ne nécessitant pas l'usage d'une eau filtrée, traitée donc potable,
- Choissant des appareils électroménagers économes en eau,
- Réparant les fuites,
- Surveillant son système d'assainissement (autonome).

Le SREP (Système de Récupération des Eaux de Pluie)

Le système de récupération des eaux de pluie permet d'avoir une autonomie en eau et de profiter de cette réserve pour des usages multiples. L'eau l'eau, récoltée par la gouttière et évacuée dans les descentes de pluviales, est redirigée vers l'espace de stockage. Cette eau est alors filtrée et stockée dans une cuve, ou une citerne, hors-sol ou enterrée. La distribution s'effectue alors par pompage de l'eau pour les cuves enterrées, ou par robinets pour les cuves hors sol.

Le SREP gère la provenance de l'eau en fonction du niveau dans la cuve et une électrovanne permet d'utiliser l'eau de la cuve ou du système de distribution d'eau potable.

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

La récupération d'eau de pluie peut être une solution intéressante pour différents types de besoins :

- arrosage du jardin,
- utilisation domestique (WC, lave linge...)
- lavage de véhicules,
- lavage des sols...

L'aide régionale

La Région Martinique assure l'aide aux particuliers pour l'acquisition de systèmes de récupération des eaux de pluie (SREP). Le SREP, dispositif complet de stockage, de traitement, de distribution, et d'évacuation, permet de récupérer les eaux de pluie pour des usages internes et externes au bâtiment.

Les principaux objectifs de l'aide régionale sont de réduire la pression des usages domestiques sur la ressource naturelle, mais aussi de réduire la vulnérabilité des populations face aux aléas climatiques.

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires de cette aide sont les propriétaires ou locataires de maison individuelle, et ceux d'immeubles de maximum 3 appartements.

L'aide aux particuliers se décompose en 2 volets :

- Une aide générale de 30 % plafonnée,
- Une aide de 80 % sous condition de ressources, également plafonnée.



Les plombiers labellisés "SREP" par le Conseil régional sont les interlocuteurs directs du particulier dans le cadre de ce dispositif. Ce sont eux qui aident ce dernier à monter son dossier, à obtenir son aide et à mettre en place le dispositif.

Renseignements :

Hôtel de Région
rue Gaston Defferre - CS 50101 - 97200 FORT DE FRANCE
www.cr-martinique.fr / www.region-martinique.mq
Tél : 05 96 59 63 00 - Fax : 05 96 72 68 10

Testez vos connaissances sur l'eau !

1. Quel est pourcentage d'eau douce sur Terre?

- a- 0.25%
- b- 2.5%
- c- 25%

2. Laquelle de ces activités humaines consomme le plus d'eau?

- a- l'hygiène personnelle
- b- la cuisine
- c- l'irrigation

3. Quelle quantité d'eau un habitant d'une grande ville consomme-t-il par jour en prenant une douche, en tirant la chasse d'eau, en faisant sa vaisselle et en lavant ses vêtements?

- a- de 2 à 5 litres
- b- de 100 à 300 litres
- c- de 1.000 à 1.500 litres

4. Supposez que votre robinet goutte. Quelle quantité d'eau sera perdue chaque jour?

- a- environ 100 litres d'eau
- b- environ un verre d'eau
- c- environ autant d'eau que pour les toilettes

5. Lequel de ces produits demande le plus d'eau pour sa production?

- a- la laine
- b- la bière
- c- le papier

6. Combien de litres d'eau sont nécessaires pour obtenir 1 kilogramme de viande de bœuf?

- a- 100 litres
- b- 1.000 litres
- c- 100.000 litres

7. Combien de litres d'eau sont indispensables pour produire 1 kilogramme de riz?

- a- 19 litres
- b- 190 litres
- c- 1.900 litres

8. À combien estime-t-on le nombre de personnes qui n'ont accès à aucun service d'assainissement?

- a- 500 millions
- b- 2,6 milliards
- c- 4 milliards

Correction
1- b 90% de ces ressources en eau douce sont retenues dans les glaciers et les calottes glaciaires ou enfermées dans de profonds aquifères, donc inaccessibles aux populations.
2- c 70% de toute l'eau disponible est utilisée pour l'irrigation
3- b
4- a Si le robinet fuit quotidiennement pendant une période d'un an, quelques 35.000 litres d'eau potable seront perdus.
5- c L'animal ne boit qu'une faible quantité de cette eau.
6- c La grande majorité de l'eau est utilisée pour développer sa chair.
7- c C'est la céréale dont la culture est la plus exigeante en eau au monde.
8- c

Ce qu'il faut savoir :

La qualité de l'air dépend en grande partie des conditions météorologiques (température, vent, précipitations) qui polluent ou, au contraire, les concentrent sur une zone particulière. Ainsi, les périodes anticycloniques caractérisées par une faible, accompagnées parfois d'une inversion de température, concourent à une augmentation rapide de la concentration

Préservons la qualité de l'air extérieur

L'air constitue le premier des éléments nécessaires à la vie. Chaque jour, environ 14000 litres d'air transitent par nos voies respiratoires. L'homme introduit dans l'atmosphère des substances ayant des conséquences préjudiciables à la santé et à l'environnement. Ces éléments perturbateurs sont émis par des sources fixes ou mobiles : activités domestiques, industrielles, agricoles, transport routier des personnes et des marchandises...

Les effets de la pollution de l'air se manifestent à tous les niveaux : à l'intérieur des locaux (cuisinières à gaz, revêtements de sol... le tabagisme joue ici un rôle particulier et important), à l'échelle locale (environnements urbains et industriels), régionale (pollution photochimique par l'ozone, ..) ou planétaire (effet de serre, trou d'ozone...)

Dernièrement, les autorités sanitaires ont classé comme cancérigènes les gaz d'échappement des moteurs diesel.

Ces derniers ne sont certes pas les seuls polluants à l'origine d'une mauvaise qualité de l'air.

Mais en Martinique, le transport routier reste le principal émetteur de polluants.

Quelques solutions alternatives

Prendre son vélo ou marcher
Choisir une voiture économe
Entretien de son véhicule
Eviter les feux de jardins
Eco conduite et co-voiturage en Martinique

Les feux de jardin et leur nocivité

En Martinique, très souvent et surtout en période de carême, nous constatons que de nombreuses personnes pratiquent le brûlage des déchets de jardins. Il s'agit de déchets verts constitués principalement par les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes. Cette pratique existe aussi bien dans les centres urbains qu'à la campagne, pourtant le brûlage à l'air libre des déchets verts, qui sont assimilés à des déchets ménagers, est interdit par l'article 84 (élimination des déchets) du Règlement Sanitaire Départemental de la Martinique.

Cette interdiction s'applique tant aux particuliers qu'aux professionnels. Des dérogations peuvent être appliquées dans des cas exceptionnels, uniquement par des arrêtés préfectoraux. Ce qui signifie qu'une dérogation municipale accordée en dehors de ces arrêtés préfectoraux serait entachée d'illégalité.

Les feux de jardins sont souvent à l'origine d'incidents de voisinage, d'actes d'incivilités ou de plaintes en mairie et gendarmerie. La raison en est que l'incinération à proximité des maisons répand de la fumée qui, d'une part, indispose

les voisins en provoquant une gêne respiratoire, qui peut être grave pour certaines personnes sensibles, et d'autre part, imprègne d'odeurs ou salit le linge mis à sécher à l'extérieur, ainsi que l'intérieur des habitations.

Les feux de jardin et la santé :

Il faut savoir que le brûlage des déchets verts à l'air libre est aussi très nocif pour la santé car il est fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion. Son impact sanitaire n'est pas négligeable, et ce d'autant plus qu'il se pratique en zones habitées. La nocivité des fumées dégagées est augmentée quand les gens brûlent en même temps papiers et autres déchets. Les fumées dégagées contribuent à aggraver les problèmes de santé comme les maladies respiratoires (asthme, bronchite, emphysème), les maladies cardiaques, les troubles nerveux, la baisse du système immunitaire. A cela, il faut ajouter leur pouvoir cancérigène et tératogène. Enfin, l'exposition directe aux fumées augmente les risques pour celui qui pratique le brûlage.

Les polluants toxiques émis dans les fumées sont tout d'abord gazeux. Il s'agit de Composés Organiques Volatils (COV), d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), de dioxines, de gaz carbonique... On trouve aussi, en plus des imbrulés solides (goudrons, suies des poussières), des particules fines dont la taille peut être inférieure à 10 ou 2,5 ou 1 microns (PM10, PM2,5 et PM1), qui sont très nocives et qui pénètrent dans les poumons et le sang.

peuvent favoriser la dispersion des polluants par un temps calme, avec une ventilation des polluants au niveau du sol.



Les feux de jardin et l'environnement :

Les feux de jardin impactent aussi l'environnement car à l'instar du gazole, ils émettent un aérosol carboné qui est non seulement nuisible à la santé mais encore absorbe la lumière solaire et contribue au réchauffement de l'atmosphère. Ils nuisent aussi à la qualité de l'air que nous respirons.

Bon à savoir :

- Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8500 km.

- Incinérer dans son jardin 1 kg de déchets ménagers pollue l'environnement autant que le traitement de 10 tonnes des mêmes ordures dans une usine d'incinération moderne équipée de filtres.

Le brûlage de déchets ménagers à la campagne peut engendrer une pollution atmosphérique supérieure à celle de certaines villes. A cela, il faut ajouter que, contrairement à ce qui se passe dans les incinérateurs, les produits toxiques dégagés par ces foyers sont libérés à proximité du sol et retombent donc dans les environs.

- Les fines particules de dioxines contenues dans les fumées de combustion de bois traités, d'emballages, et d'autres déchets ménagers retombent sur le sol et se déposent sur les légumes du jardin. Les légumes ayant des feuilles larges deviennent alors de véritables capteurs à dioxine, et en les consommant les hommes et les animaux font entrer la dioxine dans la chaîne alimentaire.

- Celui qui incinère des déchets dans son jardin enrichit sa nourriture et celle des voisins en produits toxiques.

- Lors de la combustion de déchets de chantiers et autres, l'air se charge de substances toxiques. Parmi elles : des métaux lourds (dont le plomb, le cadmium et le mercure), de nombreuses molécules de la famille des dioxines, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des particules fines et des gaz toxiques. Les effets durent très longtemps, par ex : 1gr de mercure pollue 1m3 de terre pendant 100 ans.

Les feux de chantiers polluent d'abord le sol et le jardin de la maison en construction alors qu'une famille va s'y installer avec de jeunes enfants et un probable potager à venir. Il convient de noter que la loi oblige le constructeur et les artisans à emmener en déchèterie les déchets de chantier.

Que faire pour éviter les feux de jardin ?

Ne pas procéder au brûlage des déchets verts s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne qui vise à préserver la qualité de l'air, à contribuer à une meilleure santé de son entourage, à prévenir les risques d'incendie, et à éviter le réchauffement de la planète. Il faut donc conduire ses déchets verts en déchèterie, sinon les broyer, les composter, ou encore les utiliser pour le paillage. Adopter cette attitude permet de réduire l'émission de polluants tout en étant plus rentable pour la société.

Sources :

<http://www.poulelesecharmeaux.eu/feux-de-jardin-reglementation/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9sidu_vert

<http://cldd.wordpress.com/2011/09/28/les-feux-de-jardin-et-de-dechets-sont-interdits-mais-savez-vous-pourquoi/>



Vues de la Baie de Fort de France
En haut Pollution - En Bas par temps clair

Que se passe-t-il en cas de pic de pollution ?

Le préfet délègue à Madinair la mise en oeuvre d'une procédure immédiate d'information de la population martiniquaise lorsque la concentration en polluants dans l'air dépasse certains seuils réglementaires.

4 polluants sont visés : le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone et les poussières fines PM10.

Le dispositif comporte deux niveaux :

- niveau d'information et recommandation
- niveau d'alerte

Un message est expédié aux principaux relais d'information de l'île (média, communes, services de l'Etat, etc.) lorsque les niveaux de pollution sont atteints.

A chacun de ces niveaux, correspondent des recommandations sanitaires émanant du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et des consignes pour réduire les rejets de polluants.

Les recommandations sont accessibles sur www.madinair.fr, ou sur demande par courriel.

Informations :

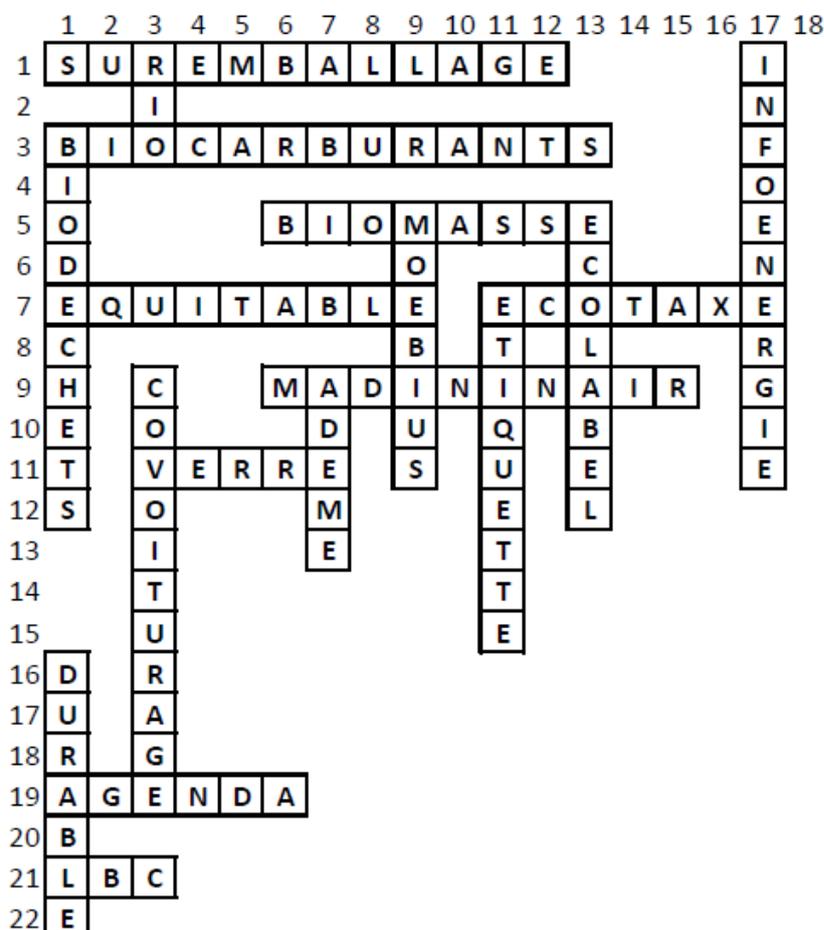
www.madinair.fr

info@madinair.fr

0596 60 08 48

Jouons un peu...

Correction page 23



Rencontre avec...



Gaëlle GRATALOUP
Chargée de communication
à Madininair

CAUE : Quelles sont les missions de Madininair? Qui peut vous solliciter?

Gaëlle GRATALOUP : Madininair est une association Loi 1901 créée en 1998, agréée par le Ministère de l'Environnement et faisant partie d'une fédération nationale, la Fédération ATMO.

Nos missions sont :

- la surveillance en continu de la qualité de l'air à travers un réseau de stations fixes de mesure,
- la réalisation d'études ponctuelles pour les collectivités territoriales et locales, ou pour les industriels,
- le déclenchement des procédures d'information et de recommandation ou d'alerte pour la Martinique en cas d'épisodes de pollution de l'air,
- la sensibilisation et l'information de tous les publics à la problématique de la qualité de l'air.

Nous travaillons particulièrement avec les collectivités locales, les services de l'Etat (DEAL), l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les industriels, mais également avec les établissements scolaires pour l'aspect sensibilisation.

CAUE : De combien de stations de mesure disposez-vous ? Où sont-elles situées ? Est-ce suffisant ?

GG : Le réseau des stations de surveillance n'est pas aléatoire et doit répondre aux trois types réglementations européennes, françaises et locales (Préfecturales). Certains points stratégiques doivent être surveillés. Nous avons actuellement huit stations fixes de mesure essentiellement sur l'agglomération Fort-de-France/Lamentin-Schoelcher car depuis

1996, il est obligatoire de surveiller en continu les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ensuite, les exigences européennes nous amènent à développer notre réseau en dehors des zones urbaines. Une nouvelle station fixe sera bientôt fonctionnelle au Robert pour une problématique liée au trafic hors zone urbaine. Une autre station régionale est prévue également dans le Sud de la Martinique. Sinon pour couvrir l'ensemble du territoire, Madininair procède à des mesures ponctuelles avec deux unités mobiles.

CAUE : Quels sont les zones et les périodes sensibles en Martinique ? Et pourquoi le sont-elles ?

GG : Pour répondre au sujet des zones : une étude faite par nos services en 2011 révélait que sept communes sont «sensibles» à savoir Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Pierre et Robert. Elles sont sensibles par rapport à deux types de pollutions, à savoir la pollution au dioxyde d'azote (polluant automobile) et les particules ou poussières en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Concernant les périodes sensibles pour la qualité de l'air, la période à surveiller est celle du Carême, période pendant laquelle il y a des brumes de sable et peu d'alizés.

CAUE : Intervenez-vous également dans le cadre de la qualité de l'air intérieur ? si oui comment ?

GG : Le champs de mission principal de Madininair c'est d'abord l'air ambiant. La qualité de l'air intérieur commence

à se développer. En 2010-2011, nous avons participé à une campagne nationale de la qualité de l'air à l'intérieur des crèches et des écoles. Il s'agissait de mesurer la qualité de l'air dans une dizaine d'écoles locales représentatives et réparties sur tout le territoire.

Cette étude a révélé une qualité de l'air globalement satisfaisante dans les établissements analysés car ces derniers restent très ventilés. Seules des recommandations simples ont été émises dans six établissements. Par ailleurs, Il arrive, à la demande de l'ARS que Madininair fasse des études particulières. L'année dernière, par exemple, Madininair a effectué la mesure d'hydrogène sulfuré dans certaines habitations du à la présence d'algues sargasse.u

CAUE : Quelles sont les mesures d'urgence prises en cas d'alerte à la pollution atmosphérique en Martinique ? Suffisent-elles ?

Il y a deux niveaux d'alertes : Le seuil d'information et de recommandations essentiellement destiné aux personnes sensibles et le seuil d'alerte qui concerne tout le monde. Les arrêtés préfectoraux actuels n'incluent que des recommandations. Ainsi chacun est libre de suivre ou pas les recommandations. Il y a un projet de mise à jour des ces arrêtés préfectoraux.

Le prochain arrêté prévu d'ici 6 à 12 mois devra mettre en place des mesures plus strictes et plus directives (interdictions, obligations). Ces mesures devront avoir un réel impact sur la qualité de l'air.

Préservons la qualité de l'air intérieur

Pour un habitat sain

La qualité de l'air intérieur dépend de celle de l'air extérieur. Nous vivons principalement dans des espaces clos, qu'il s'agisse de lieux accueillant du public (transports, administrations, écoles, hôpitaux, salles de sport et de cinéma, etc.), de bâtiments professionnels (bureaux et commerces) ou d'espaces privés (logements individuels ou collectifs). Nous sommes tous exposés parfois sans le savoir, aux polluants présents dans l'atmosphère des environnements clos.

D'où proviennent ces polluants ?

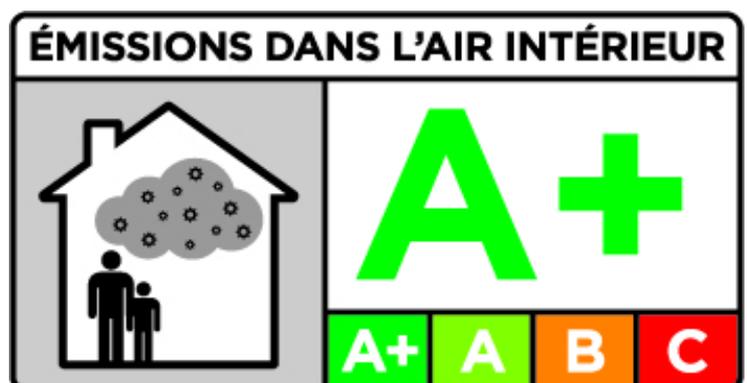
Les sources de pollution de l'air intérieur sont très diversifiées et peuvent provenir :

- des matériaux de construction et de décoration,
- du mobilier ;
- des activités (cuisine, bricolage, tabagisme, ...)
- de nos équipements (climatisation, brasseurs d'air, installations sanitaires, production d'eau chaude,...)
- des humains (maladies), des animaux familiers ;
- des plantes allergènes, des moisissures, des insectes, des acariens... ;
- de l'extérieur (pollution atmosphérique ou des sols, gaz comme le radon)...

Une étiquette à suivre...

A terme, plusieurs milliers de références – peintures, papiers peints, parquets, moquettes, vernis, colles, adhésifs... – seront étiquetées pour éclairer les choix des consommateurs. Ce travail d'information sur les risques de toxicité présents dans certains produits est le fruit d'une coopération originale entre le ministère du Développement durable et la Distribution. D'ici septembre 2013, tous les produits de construction et de décoration vendus en France devront posséder cette étiquette.

- Aérez et ventilez après les activités qui produisent beaucoup d'humidité (bain, douche, cuisson) pour éviter la condensation de l'eau sur les murs, meubles...
- Restreignez votre consommation de produits d'entretien,
- Faites réviser votre chauffe-eau,
- Réparez les fuites, les infiltrations d'eau chroniques (toitures, tuyauterie, plomberie, joints, maçonnerie, menuiseries, ...) le plus rapidement possible,
- Après un dégât des eaux, asséchez le plus rapidement possible et remplacez si nécessaire les matériaux fortement endommagés (matelas, tapis, moquettes, revêtements, ...).
- Si des moisissures apparaissent, lavez immédiatement les surfaces contaminées avec de l'eau de Javel,
- Évitez d'utiliser de façon intensive des pesticides, des parfums d'ambiance, des bougies ou de l'encens.
- Choisissez des revêtements de sols et de murs faciles à laver à l'eau ,
- Faites attention à ce que vous achetez, en consultant les étiquettes qui donnent des indications utiles : symboles de danger, signalement de la nocivité, si irritant, inflammable, toxique, composition du produit, mode d'emploi (doses à respecter et précautions à prendre), et éventuellement les labels ;
- préférer un nettoyage humide au balayage simple afin d'éviter la remise en suspension des poussières, et aérer pour évacuer l'humidité
- nettoyer régulièrement la literie, laver les draps, les couettes et les oreillers



Ce qu'il faut savoir :

Depuis janvier 2012, les fabricants doivent afficher les niveaux d'émission en polluants volatils de tous les nouveaux produits de construction et de décoration allant de A+ (très faibles émissions) à C (émissions fortes). D'ici septembre 2013, tous ces produits vendus en France devront posséder cette étiquette. (source Ministère de l'Ecologie et du développement durable).

L'OQAI (l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur) a été créé le 10 juillet 2001 par une convention signée entre les ministères de tutelle (logement, santé, environnement) et les présidents de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

C'est un outil de recherche et de préparation des décisions pour la gestion des risques. Les données descriptives sur les bâtiments permettront notamment de cibler les actions sur le parc à risque par rapport à des substances données.

Son objectif : mettre en place un dispositif de recherche pour la collecte de données sur tous les « polluants » présents dans les atmosphères intérieures des différents lieux de vie, dont les logements. L'OQAI contribue ainsi à une meilleure connaissance des substances, agents et situations affectant la qualité de l'air intérieur dans le parc immobilier existant et des niveaux d'exposition des populations, afin d'apporter les informations nécessaires pour une politique d'évaluation et de gestion des risques.

Face au succès des plantes dépolluantes, l'Ademe a chargé la faculté de pharmacie de Lille de mener une étude scientifique. Résultat de ce projet de recherche appelé « Phytair » : utilisées en condition de laboratoire, dans une enceinte hermétique, certaines plantes ont bien un effet assainissant. À condition cependant d'être exposées à de très fortes doses de polluants. En revanche, l'Ademe est catégorique : quand les scientifiques mènent leurs expérimentations dans une maison, les plantes n'ont plus aucun effet ! D'autres facteurs comme le taux d'humidité, la température de l'air, la ventilation sont à prendre en compte.

Les plantes ont bien des vertus, mais dans des conditions de vie normales, elles ne changent absolument rien à la qualité de l'air. »

Les vertues des plantes dépolluantes

Quelques conseils pour avoir une meilleure qualité de l'air intérieur

Bien plus pollué qu'il n'y paraît, l'intérieur de nos maisons et appartements est chargé de composants chimiques invisibles que la plupart des plantes sont capables d'absorber !

L'anthurium : L'anthurium est devenu un incontournable des plantes d'intérieur. Sa floraison est merveilleuse et peut durer toute l'année s'il est bien entretenu. En plus de ça, il a l'avantage d'absorber de nombreuses substances chimiques comme l'ammoniac. Il est donc parfait pour orner une cuisine ou tout autre pièce de la maison assez humide comme la salle de bain.



La fougère : Il s'agit de l'une des plantes d'intérieur les plus efficaces pour dépolluer l'air. Très efficace grâce à son grand pouvoir d'absorption et de rejet, elle élimine la plupart des produits que l'on utilise pour l'entretien et le nettoyage de la maison. Mais aussi ceux présents dans



les matériaux qui composent le mobilier.

Le croton : Le croton est originaire des îles du Pacifique. L'entretien, le rempotage, l'arrosage ou encore l'exposition, sont des petits gestes qui rendront votre croton encore plus beau. Elle fait le bonheur de nos maisons et appartements grâce à son grand pouvoir décoratif et son feuillage unique. Mais elle a aussi un grand pouvoir dépolluant et lutte efficacement contre le formaldéhyde.



Le Ficus : Il absorbe principalement le formaldéhyde, le xylène et l'ammoniac présent dans les détergents. Il agit sur la fumée de cigarette, les désodorisants ou encore les vernis. Il s'installe à la lumière et convient particulièrement bien à l'intérieur de nos maisons et appartements. S'il fait partie des plantes les plus vendues, c'est aussi grâce à son grand pouvoir décoratif.





Éclairons mieux !

Comme souvent les nouvelles technologies font peur, voir inquiètent. Les ampoules basse consommation sont aujourd'hui en passe de remplacer nos vieilles ampoules incandescentes. Il semble donc intéressant de se pencher sur ces ampoules pour comprendre ce qu'elles apportent à l'environnement et au consommateur, mais aussi de voir quels sont les éléments mis en avant pour parler de danger.

Pourquoi changer de lampes ?

Il faut bien comprendre que ce changement est avant tout lié aux émissions de CO2 et à la capacité des pays à fournir de l'électricité. A l'heure où l'énergie se fait rare et où la demande augmente, il semblait important de trouver des solutions économiques.

Trop « énergivores » et dégageant beaucoup de chaleur, les lampes à incandescence classiques et la plupart des lampes à incandescence halogènes sont appelées à disparaître progressivement des magasins.

À terme, ne subsisteront plus que des lampes performantes, classées A (ou B pour certaines halogènes haute efficacité).

Optez pour les lampes basse consommation

Elles sont plus chères à l'achat, mais elles sont très économiques à l'usage : la différence de prix est compensée en environ 12 mois d'utilisation.

Elles réalisent entre 75 et 80 % d'économies d'énergie par rapport à une lampe à incandescence offrant le même éclairage. Elles ont une durée de vie 6 à 7 fois supérieure.

Tableau d'équivalence Lampe classique ==>LBC

Lampe classique	LBC
40 W	9W
60 W	11 W
75 W	15 W
100 W	20 W

Les LBC ont fait de gros progrès (temps de chauffage à l'allumage beaucoup moins long, modèles adaptés aux allumages fréquents, prix moins élevés...). Cependant, elles ne conviennent pas toutes aux luminaires équipés d'un variateur. Elles supportent assez mal les basses températures et ne sont donc pas idéales à l'extérieur. Leur étiquetage vous renseigne sur leurs conditions optimales d'utilisation.

À des fins de confort et de précaution, il est conseillé de maintenir une distance de 30 cm avec la lampe, lors des utilisations prolongées (par exemple lampe de bureau ou lampe de chevet).

Quelques conseils pour choisir des lampes de qualité



Consultez l'étiquette énergie sur l'emballage.

L'étiquette énergie indique la classe d'efficacité énergétique des lampes :

- de A pour les meilleures à G pour les moins bonnes,
- Les lampes fluorescentes sont classées en A et B,
- Les halogènes entre B et G.
- Les « lampes » classiques entre E et G.

Vous y trouverez aussi des indications sur :

- leur durée de vie (en heures). Une lampe est utilisée en moyenne 1 000 heures par an, ce qui correspond à environ 3 heures d'allumage par jour ;
- leur flux lumineux (en lumens par Watt). Plus le chiffre est grand, plus la lampe émet de lumière pour la même consommation électrique : c'est l'efficacité lumineuse ;
- leur puissance (en Watt).

La tendance actuelle est la diminution du mercure dans les ampoules fluocompactes. Il est cependant important de ne pas jeter ses ampoules fluocompactes à la poubelle, mais de les rapporter dans les centres de recyclage ou en déchetterie. Pour tout savoir sur comment recycler ses ampoules



Attention : les lampes à LED n'ont pour l'instant pas d'étiquette énergie. Utilisez les nouvelles informations indiquées sur l'emballage.

Ce qu'il faut savoir :

Pour parler d'une source lumineuse, nous employons tous le terme "ampoule".

Pour être tout à fait exact, nous devrions parler de lampe, car l'ampoule n'est en réalité que la partie en verre de la lampe.

Pour un bon usage des lampes

- La Cuisine et la Salle à manger :**
- Fluocompactes « Blanc froid » pour l'éclairage général (plafonnier ou suspension),
 - LAFE* recommande un IRC* élevé.

- La Chambre d'enfant :**
- Fluocompactes « Blanc chaud » pour l'éclairage général (plafonnier ou suspension),
 - Faire en sorte que l'enfant ne puisse pas entrer en contact avec les lampes qui chauffent (Luminaires plafonniers).

- Le Salon :**
- Fluocompactes « Blanc chaud » entre 5 et 11 Watts pour créer une ambiance, ou regarder la télévision
 - LEDs en complément pour une lumière tamisée



- La salle de bain et Salle d'eau :**
- Fluocompactes « Blanc froid » pour l'éclairage général,
 - Un bon IRC est requis (maquillage...).

- Le Bureau :**
- Fluocompactes « Blanc chaud » pour l'éclairage général d'une puissance de 15 w pour travailler,
 - LEDs pour vos lampes de bureaux.

- La Terrasse et le Jardin :**
- Halogène Basse Conso pour toute utilisation
 - LEDs pour un éclairage d'ambiance ou balisage
 - Eviter la fluocompacte standard en période d'hivernage, sensibles aux températures froides. Seuls certains modèles y sont adaptés.

- La Chambre :**
- Fluocompactes « Blanc chaud » pour l'éclairage général (plafonnier ou suspension),
 - LEDs en complément pour une lumière plus tamisée et pour les lampes de chevet.

*AFE : Association Française de l'Eclairage - IRC : Indice de Rendu des Couleurs

Pour une meilleure gestion de l'éclairage public

L'éclairage public, au-delà de l'enjeu écologique qu'il représente, constitue aujourd'hui une préoccupation importante pour les collectivités territoriales, particulièrement en cette période de crise qui met à mal les budgets publics. L'éclairage public, qui constitue généralement le premier poste de consommation d'électricité des communes, représente en moyenne 38 % de leurs factures d'électricité, voire 50 % dans les petites communes.

L'éclairage public et les enseignes publicitaires représentent 1 à 2 % de la consommation électrique française et 4 % des émissions de gaz à effet de serre. La consommation des lampes qui éclairent les villes françaises représente 1 260 MW, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

Dans la mesure où l'éclairage public est un enjeu de développement durable de premier plan et qu'il constitue un secteur sur lequel on peut agir très efficacement sur la facture énergétique, de nombreuses villes travaillent à son amélioration. Cela tant en termes de fonctionnement que d'usages, afin de réduire leurs dépenses de consommation et limiter la pollution lumineuse. Il convient de noter que 40% des luminaires de l'éclairage public français ont plus de 25 ans et sont à l'origine de déperditions énergétiques importantes.

Travailler à l'amélioration de l'éclairage public n'est cependant pas chose facile, car il contribue à la vie nocturne des agglomérations, notamment en termes de sécurité et d'image, tout en générant des impacts négatifs comme la pollution lumineuse qui perturbe la faune et la flore, tout en empêchant de profiter du spectacle qu'offre la voûte étoilée.

Plusieurs pistes sont ainsi explorées, ainsi :

- pour l'éclairage de monuments, des projecteurs à diode ou fonctionnant au sodium haute pression remplacent les anciennes lampes à incandescence, ce qui peut permettre d'économiser en énergie jusqu'à 90 % ;
- des lampadaires à diodes électroluminescentes (DEL), plus économiques, sont utilisés, avec précaution cependant parce qu'ils diffusent une lumière blanche qui s'avère plus perturbante pour les horloges biologiques, et par conséquent est moins favorable quant à la préservation de la biodiversité ;
- l'installation de ballasts électroniques permet d'ajuster au mieux l'intensité de l'éclairage, en le modulant en fonction de l'heure ;
- des lampadaires fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques et éoliens sont expérimentés dans certains sites ;

- des dispositions d'éclairage sont testées comme à Toulouse, au sein même de la Ville. La municipalité ayant décidé d'éclairer plus, mais sur une surface plus réduite, avec des ronds-points ou des terre-pleins assez lumineux pour suffire à guider les usagers ; les trottoirs étant équipés de détecteurs de mouvement qui éclairent au fur et à mesure du passage des piétons ;

- on fait appel à la télégestion de l'éclairage dans certains quartiers ;

- dans les communes rurales ou de petite taille, une solution plus radicale peut être utilisée : le couvre-feu.

Le réseau d'éclairage public étant coupé durant quelques heures dans les quartiers résidentiels. C'est le cas pour la Ville de Saumur dans le Maine et Loire, ou Châtelleraut dans la Vienne.

Enfin, le recyclage des matériels et des produits d'éclairage représente aussi un enjeu écologique et industriel de première importance. Car, au-delà de la protection de l'environnement, il permet de récupérer certaines matières, qui commencent à manquer du fait de la raréfaction des ressources naturelles, et de les réinjecter dans la fabrication de produits neufs, tout en préservant des emplois.

Sources :

http://www.durable.com/actualite/article_eclairer-juste-consommer-moins_1659

<http://www.assises-ingenierie.fr/2375-vive-l-eclairage-public-durable.htm>

http://www.rse-magazine.com/Les-communes-francaises-se-mobilisent-pour-un-eclairage-public-durable_a143.html

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-collectivites-beneficient-d,26792.html>

<http://www.lyon.fr/actualite/developpement-durable/un-eclairage-public-plus-durable.html>



LES ACTEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MARTINIQUE

Entreprises & Environnement

Tél : 0596 508 645 - Fax : 0596 503 802
www.entreprisesenvironnement.com
Association agréée de protection de la nature - Sauvegarder et participer à la mise en valeur des espaces.

- Protéger l'environnement,
- Assurer une meilleure qualité de vie,
- Promouvoir la protection de l'environnement.
- Création de filières de recyclage des déchets de l'automobile,
- L'entretien des espaces verts,
- La formation dans les écoles par la sensibilisation.

ASSAUPAMAR

Tel /fax : 0596 51 58 84

Association agréée de protection de la nature - Respecter et protéger la terre martiniquaise,

- Défendre la forêt et la mangrove, des zones humides et des rivières, la mer et le littoral. Défendre la qualité de l'air, et les terres agricoles.
- Mettre en œuvre les énergies renouvelables (solaire, éolienne, etc... alternatives aux énergies fossiles,
- Protéger contre les risques majeurs (naturels et technologiques),
- Lutter contre l'occupation du littoral et la défense du libre accès au littoral.

Pour une Ecologie Urbaine »

Tél : 0596 60 08 76

Association agréée de protection de la nature - Promouvoir une Ecologie Urbaine.

- Favoriser l'amélioration des conditions de vie des martiniquais,
- Permettre à chaque martiniquais d'exprimer son éco-citoyenneté
- Agir pour maintenir les grands équilibres environnemental, sociétal, culturel, et socioprofessionnels.

AMEPAS

Mettre en place des activités d'éco-développement,

- Participer à la recherche scientifique,

• Participer à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine.

• Sensibiliser au développement durable et solidaire. Diffuser la connaissance du littoral et des zones humides et de ses éco-systèmes.

ECO-CIVISME

Tél : 0596 71 49 21 - Fax : 0596 48 44 82

Association agréée de protection de la nature - Protéger, promouvoir, sensibiliser, sauvegarder et diffuser le patrimoine naturel, culturel et historique de la Martinique,

- Favoriser le développement de l'éducation à l'environnement pour tous, à tous les âges de la vie, en application du plan national

Pour une Martinique Autrement (PUMA)

Tél : 0596 56 34 98

email : assopuma@orange.fr

Association agréée de protection de la nature - Défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de la Martinique. Son action s'étend sur l'aménagement du territoire et du cadre de vie. L'association peut aussi être amenée à donner son avis sur un sujet politique.

Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE)

Tél : 0696 29 77 55

Association agréée de protection de la nature

Sensibiliser l'opinion publique à la protection de la nature et de l'environnement. (Ce travail de protection peut se traduire, éventuellement par la voie d'actions en justice contre les agents ou les facteurs de pollution et pour la sauvegarde des sites, des monuments historiques).

Association Comite de la Randonnée Pédestre

Tél : 0596 70 54 88 - Fax : 0596 70 54 88

- Développer la randonnée pédestre

à la Martinique tant dans sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement,

- Développer le tourisme et les loisirs.

Association L'ARBRE A VIE

Tél : 0596 65 37 22 - Fax 0596 65 35 54

Mener toutes les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie de la population.

- Organiser des actions de sensibilisation à destination des scolaires pour les éduquer à la protection de l'environnement.
- Principaux domaines d'activité portent sur la lutte contre l'affichage sauvage, les tags, les graffitis.

Association « Le Jardin des Papillons »

Tél : 05.96.78.33.39

Promotion et valorisation des actions et interactions entre les arts et les sciences dans les domaines de la culture, de la sauvegarde du patrimoine, la formation, la préservation de l'environnement et le développement durable.

- Principaux domaines d'activité :
- Reconstitution et conservation d'espèces de papillons, biodiversité animale et végétale, et sur l'éveil à l'environnement.

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)

Tél : 0696 44 44 15

Gérer les droits de pêche, participe à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier dans la lutte contre le braconnage, la destruction des zones essentielles à la vie piscicole et la pollution des eaux.

Association Ornithologique de la Martinique (AOMA)

Tél : 0596 65 16 10

Protéger les oiseaux de la Martinique,

- Participer à la recherche scientifique en ornithologie,
- Initier et sensibiliser la population à l'ornithologie.

Association Le Carouge

Tél : 0596 64 36 07

Favoriser l'éducation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public

- L'étude et le suivi des espèces aviaires sédentaires et migratrices,
- L'éradication des rats sur les îlets de Sainte-Anne « Réserve naturelle ».

SEPANMAR MBE

208 Mangot Vulcin

97288 LE LAMENTIN CEDEX 02

Association agréée de protection de la nature - Etudier et sauvegarder l'ensemble des ressources naturelles de la Martinique :

- Développer des études à caractère scientifique sur les milieux naturels, sensibiliser la population aux questions de protection de la nature,
- Etre un organisme de conseil et de gestion en matière de protection de l'environnement

Association SEVE

Tél : 0596 79 33 57

e-mail : associationseve@gmail.com

www.associationseve.com

Œuvre pour la protection de la nature et la valorisation des espèces végétales et animales, principalement pour la réalisation d'actions de reboisement, la promotion de la biodiversité et la communication auprès des jeunes.

Education à l'environnement auprès des scolaires et du grand public.

Conseil Général

Agenda 21

DLO KRYSTAL FE NEG

Tél : 0696 25 52 19

Association agréée de protection de la nature - Protéger la ressource en eau par la conduite et le soutien technique aux actions de prévention, de réhabilitation, de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'insertion sociale dans le cadre du

développement durable et solidaire (protection de l'environnement, gestion des déchets, gestion des risques, amélioration du cadre de vie, transmission des savoirs et savoir-faire, revalorisation de la culture)

- Participer pleinement à la vie de la collectivité locale et territoriale...

Association de l'Observatoire du Milieu Marin (OMMM)

Tél : 0596 39 42 16

email : ommm@wanadoo.fr

Cette association a pour mission la mise en place du plan d'actions IFRECOR pour la Martinique et la sensibilisation à la protection de l'environnement marin.

Association ASAVE

Service Environnement

Regroupe des chargés de mission responsables du service Environnement en Mairie.

- Veille au cadre de vie, et à la défense de la protection de l'environnement.

Fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'environnement (FEDAPE)

Tél : 0596 71 49 21

Rassemblement des Associations martiniquaises qui œuvrent pour une meilleure préservation de la nature et de l'environnement en vue du développement durable

Association MADIN'EKITAB

Tél : 0596 52 41 40

e-mail : madin-ekitab@wanadoo.fr

Militer pour le développement du commerce équitable

Association SEVE

Tél : 0596 79 33 57

e-mail : associationseve@gmail.com

www.associationseve.com

Œuvre pour la protection de la nature et la valorisation des espèces végétales et animales, principalement pour la réalisation d'actions de reboisement, la promotion de la biodiversité et la communication auprès des jeunes.

Education à l'environnement auprès des scolaires et du grand public.

Association Club Régional d'Etudes de Sports Sous-Marin des Antilles (CRESSMA)

Marina Port Cohé BP 238

97284 LE LAMENTIN CEDEX

Club de plongée. Protection de l'environnement des fonds marins

Association MADININAIR

Tél : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02

email : madinair@wanadoo.fr

www.madinair.fr

Association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Martinique.

Association RIVELLO

Tél /fax : 0596 78 84 75

email : dianeTM@sasi.fr

Mettre en oeuvre les « objectifs du millénaire pour le développement » définis par l'ONU, de contribuer au développement durable et équitable dans le domaine de l'environnement de la Caraïbe, de valoriser les atouts spécifiques de la Martinique par sa position de passerelle Nord-Sud

Association Carbet des Sciences, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de la Martinique

Tél : 05 96 39 86 48 -

www.carbet-des-sciences.net

Favoriser la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région, pour tous les types de publics et par tous les moyens adéquats.

DEAL MARTINIQUE

Promotion Développement Durable

www.side.developpement-gouv.fr

Site gouvernemental sur le thèmes suivants :

biodiversité, milieux espaces naturels, Sites et paysages,

Eau et milieux aquatiques

Risques naturels et nuisances,

Air et énergie

Aménagement et développement durable des territoires...

0596 59 57 00



Suivons Ti Kann'

Économisons l'énergie



ACCUEIL ACTUALITES CONSEILS HABITATION & MDE SE DOCUMENTER

Qui suis-je ?



Ti Kann',
la mascotte de ce site.
Suivez moi ..., je vous guide !

Mais pourquoi une canne à sucre ?
Cliquez ici, vous comprendrez ...

Indice ATMO



La mission de l'EIE du CAUE Martinique

Les Espaces Info-Energie (EIE) sont des lieux où chacun peut obtenir des informations objectives et gratuites sur la maîtrise de l'énergie et sur les changements climatiques : utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables. Ils s'inscrivent dans un réseau national animé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

La mission de l'EIE du CAUE de la Martinique La mission première des Conseillers INFO ENERGIE est de proposer aux particuliers des conseils neutres, indépendants et gratuits, ainsi que des solutions concrètes pour : mieux maîtriser les consommations d'énergie : climatisation, isolation, éclairage... avoir recours aux énergies renouvelables : chauffe-eau solaire, photovoltaïque, éolien...

L'Espace Info Energie du CAUE apporte aussi un regard transversal liant architecture et économies d'énergie. Il répond à vos questions et vous conseille sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus particulièrement sur : la conception bioclimatique de la maison les réglementations l'isolation et la ventilation naturelle les équipements de l'habitation les aides financières les transports...

Dans le domaine de l'habitat, des solutions existent pour nous permettre de réduire facilement nos consommations énergétiques, et donc nos factures, sans renoncer à notre qualité de vie.

Les réponses aux questions énergétiques ne sont pas limitées à des choix techniques et de comportement : l'architecture y répond très en amont.

En effet, la démarche des architectes prend en compte ces questions énergétiques dès les premières esquisses du projet. A travers le choix de l'implantation et de l'orientation de la

NOS PERMANENCES

Cliquez pour connaître toutes nos permanences

CONTACTEZ NOUS

Cliquez pour entrer en contact avec nous

Recherche :

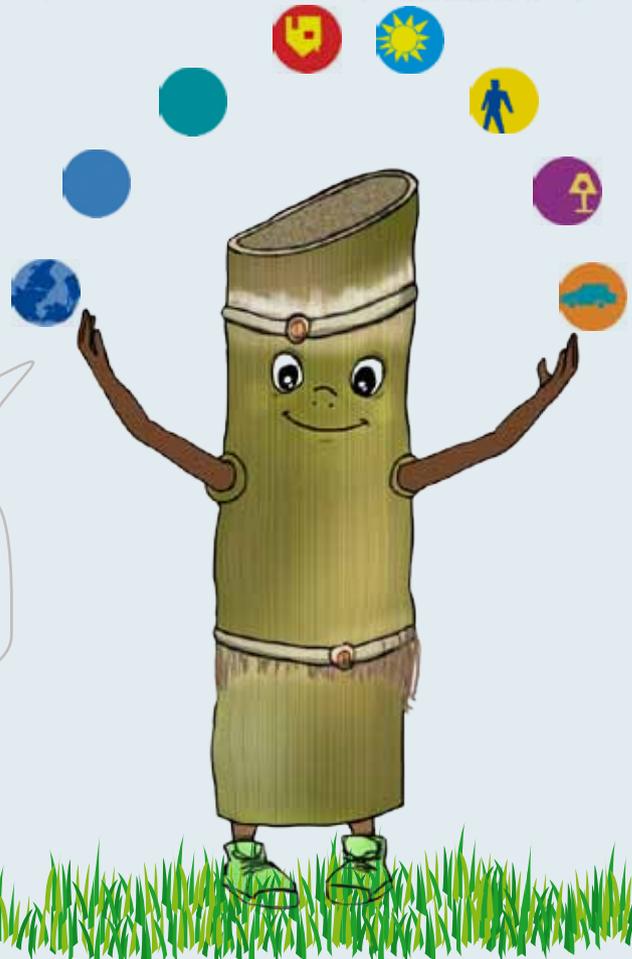
Rechercher

CONSEILS D'EXPERTS
ENVIRONNEMENT
ÇA BRASSE

Le conseil de l'ADEME du 13/09/2012

Améliorer la qualité de l'air intérieur

La qualité de l'air à l'intérieur de votre logement est importante. Évitez les pollutions en choisissant des matériaux plus "sain" et en aérant chaque jour s à



Je vous attend sur
www.maitrise-energie-martinique.info
Pour me contacter
contact@maitrise-energie-martinique.info

QUELQUES ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Mémoire

Amélioration des conditions thermiques dans les constructions aux Antilles et développement des énergies renouvelables - Mémoire de M. Jalta Philippe, Novembre 1999

Ouvrages/Guides

Guide de Expériences vécues : présentation des solutions électriques contributives à la démarche HQEEDF - Août 2001

La HQE (Haute qualité environnementale) dans les bâtiments en 21 questions/réponses Source : EDF - Décembre 2000

L'architecture bioclimatique - Haute qualité et développement durable - Cours fondamental : Tome 3 Construire en climats chauds

Observatoire des énergies renouvelables (Observ'ER) - Collectif -1996

Guide sur la climatisation naturelle de l'habitat en climat tropical humide : tome 1, méthodologie de prise en compte des paramètres climatiques dans l'habitat et conseils pratiques - Source : CSTB - Sacré C., J.R. Millet, Gandemer Jacques, Barnaud Guy., 1992

Guide sur la climatisation naturelle de l'habitat en climat tropical humide : tome 2 : Exemples de solutions architecturales développant la ventilation naturelle -CSTB - Sacré C., J.R. Millet, Gandemer Jacques, Barnaud Guy., 1992

Climatiser dans les DOM, guide pratique pour le tertiaire (7 plaquettes) Source : EDF, ADEME - Collectif, 1988

Les guides pratiques de la famille créole - Tome 3 - P. 186 : Construire en pays tropical - Editions Désormeaux - Collectif - 1980

Construire à la Martinique avec le climat - Eléments de conception pour tous. CAUE Martinique 1982

Guide l'habitat écologique en Martinique (programme régional de maîtrise de l'énergie) - Collectif EDF/ADEME/RÉGION - 2007

Urbanisme et énergie : Les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme - CAUE du Puy-de-Dôme/Adhume (Collectif)

Urbanisme et énergie : Des exemples d'orientations énergie-climat dans les PLU - CAUE du Puy-de-Dôme/Adhume (Collectif)

La maison écologique : Réponses à 40 questions d'élèves de classes élémentaires - CAUE du Puy-de-Dôme - Juin 2010

La trame verte et bleue : Comment identifier les réseaux écologiques à l'échelle locale - CAUE du Puy-de-Dôme - Septembre 2011

Réussir une construction publique écologique : Le rôle clé du maître d'ouvrage - CAUE de la Moselle - Mars 2012

Maîtrise d'ouvrage publique : Quelles démarches pour des projets durables ? - Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) - Septembre

2011

Systèmes Solaires - Bimestriel : Observ'ER (observatoire des énergies renouvelables)

Réussir un projet d'urbanisme durable : Méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme, Ademe, Editions Le Moniteur, Mai 2006

Revues

Le Moniteur hors série : Construire durable - Editions le Moniteur, Mai 2010

Revue Urbanisme n° 39 Hors série : Ville désirée, ville durable : Un projet à partager (Actes des 31èmes rencontres nationales des agences d'urbanisme), Rennes, Octobre 2010

Diagonal n° 182 décembre 2010 : Dossier : Les espaces publics de la ville durable.

Diagonal n° 185 juin 2012 - p. 14 Enjeux énergétiques : La Réunion : Un laboratoire grandeur nature p. 17 Sainte-Marie : Sobriété énergétique et trame urbaine

Regards n°2 Les énergies renouvelables en Martinique ADUAM Déc. 2009

Expositions

Pour un habitat durable à la Martinique (EIE du CAUE)

Multimédia :

Cases créoles : Le retour gagnant : Film de Nathalie Glaudon sur une idée originale de Frédéric Tyrode Saint-Louis - Coproduction Beau comme les Antilles/Beau comme une image/RFO Martinique

Ekolo kay : DVD de Frédéric Tyrode Saint-Louis - Réalisation Christian Arti - Coproduction Beau comme les Antilles/Ademe Martinique/Participation Edf/Région/Rfo Martinique : Il s'agit d'une série de programmes courts de 20 X 2' sur l'éco-habitat en Martinique, qui témoignent des nouvelles pratiques en termes d'économie et de production d'énergie.

Guide sur la qualité environnementale des bâtiments aux Antilles CD Rom- ADEME - 2009

Le CAUE Martinique dispose d'un fonds documentaire spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, ouvert à tous. Les consultations se font sur place au siège du CAUE. Les publications (non épuisées) peuvent vous être adressées sur simple demande ou sont consultables et téléchargeables sur notre site Internet : www.cauemartinique.com.

Si vous souhaitez faire une recherche de documents vous pouvez contacter le service documentation.

Informations

CAUE de la Martinique - Service Documentation

Tél. : 0596 70 10 2 - Fax : 0596 60 52 76

Mail : contact@cauemartinique.com.

LEXIQUE

Agenda 21 (Action 21)

Programme d'action de développement durable pour le 21ème siècle. L'Agenda 21 (ou Action 21), fut rédigé lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. C'est une sorte de guide, de plan mondial adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio (plus de 170) et qui les engage à agir tant au niveau international que national, régional et local. Le but de l'Agenda 21 est donc que les gouvernements, les entreprises, les organisations sociales et toute une série d'autres acteurs oeuvrent de manière concrète pour parvenir à un équilibre entre protection de l'environnement et croissance économique, tout en luttant contre la pauvreté et les inégalités.

L'Agenda 21 est composé de 4 sections 1/ social et économique, 2/ conservation et préservation des ressources, 3/ participation des grands groupes 4/ mise en œuvre de moyens) et de 40 chapitres, parmi lesquels la modification des modes de consommation, la protection et la promotion de la santé, la lutte contre le déboisement, la préservation de la biodiversité biologique, le renforcement du rôle des population autochtones ou encore la promotion de l'éducation.

Altermondialisation

C'est le « Le mouvement des mouvements », c'est ainsi qu'est parfois décrit l'altermondialisme. Ce dernier se compose de mouvements écologistes et féministes, d'ONG, de mouvements sociaux, de syndicats, d'organisations paysannes, de groupes anarchistes, de peuples indigènes du Sud...

Sa force ne réside pas dans le fait de s'opposer, mais dans la diversité

des thèmes abordés. L'opposition à la mondialisation néo-libérale et de la guerre, l'indignation devant l'injustice sociale et écologique actuelle et la pensée « qu'un autre monde est possible » forment le dénominateur commun du mouvement. Tandis que certains plaident en faveur des initiatives locales et de la « démondialisation », d'autres plaident pour la réforme des institutions internationales, la création d'un Parlement mondial ou un internationalisme équitable. (Définition publiée dans la revue Globo, mars 2006)

Biocarburants

Les biocarburants sont des carburants produits à partir de matière végétale et d'autres matières premières renouvelables, issus de la biomasse. Actuellement, les biocarburants les plus utilisés sont l'éthanol, surtout (90% de la production mondiale des biocarburants), et le biodiesel (ou diester).

L'éthanol est produit à partir de plantes agricoles (blé, maïs, betterave, canne à sucre,...). Le biodiesel résulte quant à lui de l'extraction d'huiles végétales de colza, tournesol, palmier,... Ces huiles sont alors transformées en carburants très similaires au diesel. L'éthanol et le biodiesel sont surtout utilisés comme carburants pour les véhicules à moteur et peuvent se substituer complètement ou en partie à des carburants pétroliers.

Biomasse

Ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale permettant la production d'énergie.

Commerce équitable

Le commerce équitable est né en opposition au commerce mondialisé actuel qui s'avère généralement très désavantageux pour les petits producteurs. Souvent, le prix qu'ils obtiennent de la vente de leurs produits ne leur permet même pas d'en couvrir les frais de production. A contrario, l'intérêt principal du commerce dit équitable, c'est d'offrir une rémunération « juste », en général plus élevée que le prix courant du marché. En garantissant un revenu digne à ces producteurs, ce type de commerce permet à ces hommes et ces femmes d'investir dans de meilleures techniques d'agriculture, de conception des produits, d'améliorer aussi leur formation, leur santé, leur logement ; bref, de vivre et de travailler dans de meilleures conditions. Par ailleurs, de plus en plus, le commerce équitable se soucie de l'environnement. Un quart de ses produits ont été cultivés de façon biologique et sont conditionnés de sorte à éviter les pollutions (bouteilles en verre, papier recyclé...).

construction bioclimatique

est un bâtiment qui tire le meilleur parti du rayonnement solaire (en s'en protégeant ou en profitant de ses bienfaits) et de la circulation naturelle de l'air pour maintenir des températures agréables et contrôler l'humidité. Elle favorise l'éclairage naturel tout en réduisant les besoins énergétiques.

Il n'y a pas de prototype idéal de construction bioclimatique car la conception des bâtiments varie d'un lieu à l'autre suivant le climat et le site d'implantation.

Covoiturage

se dit lorsque plusieurs personnes effectuent un trajet ensemble. Par exemple des voisins qui se rendent au travail dans une même voiture. Le ou les passagers partagent les frais de déplacement avec le conducteur.

Déclaration de Rio

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement énumère les 27 principes d'un développement durable. Le premier d'entre eux est « le droit pour les êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Cette déclaration affirme clairement que le progrès économique à long terme est indissociable de la protection de l'environnement et qu'il exige un partenariat étroit et équilibré entre tous les peuples et leurs gouvernements.

Écosystème

unité écologique de base formée par le milieu (=biotope) et les organismes végétaux, animaux et bactériens (=biocénose).

Economie sociale

Selon la définition qui fait autorité, l'éthique qui caractérise les entreprises d'économie sociale se traduit par les principes suivants: « finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ».Souvent présentée comme constituant un « troisième secteur » entre le public et le privé traditionnel lucratif, l'économie sociale est d'abord

une façon de faire de l'économie. Elle englobe donc des domaines d'activité très divers : services, commerce, construction...

Ecotaxe

impôt sur l'environnement, appelé également taxe verte. Ce type d'impôt est d'application sur les produits de consommation fortement néfastes à l'environnement. Leur objectif est indirectement de sensibiliser le consommateur à choisir des produits moins polluants.

Effet de serre

C'est un phénomène tout à fait naturel. En voici le principe. Le rayonnement solaire traverse l'atmosphère et réchauffe notre planète. La Terre renvoie l'énergie sous forme de rayons infrarouges porteurs de chaleur. Une infime proportion de ces radiations s'échappe dans l'espace. La majeure partie est retenue par les gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, vapeur d'eau...) qui piègent le rayonnement infrarouge comme les vitres d'une serre. D'où un réchauffement de l'atmosphère. Plus il y a de CO₂, plus la température sur la Terre augmente.

Empreinte écologique

Unité de mesure, calculée en hectares globaux, permettant de mesurer la surface nécessaire à une personne (ou à un groupe) pour produire ce qu'elle consomme et absorber ce qu'elle rejette. Elle peut comprendre les besoins en nourriture, chauffage, eau...

L'empreinte moyenne sur Terre est de 2,2 hectares tandis que l'empreinte moyenne jugée soutenable est de

1,8 ha. À titre d'exemple, l'empreinte écologique moyenne des Belges est évaluée à 5,2 ha contre 9,5 ha pour un Etats-Unien moyen ou 0,7 ha pour un habitant de l'Inde. (source : www.wwf.be)

Haute Qualité Environnementale

La démarche HQE vise à diminuer l'impact écologique des bâtiments. Dans cette perspective, la démarche HQE regroupe 14 cibles pour maîtriser les impacts d'un bâtiment sur son environnement extérieur, générer un environnement sain et développer une nouvelle filière économique en faveur de l'environnement.

Zone humide

marais, fagnes, lacs, mangroves, et toute région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel, la vie animale et végétale. Elle peut être naturelle, par exemple lorsque la nappe phréatique arrive près de la surface ou qu'il s'agit d'une étendue d'eau marine de faible profondeur. Ou artificielle: bassins de pisciculture, étangs agricoles, terrains d'épandage, canaux.

Énergie grise

L'énergie grise est la quantité d'énergie nécessaire à la production et à la fabrication des matériaux ou des produits industriels.



Assistance architecturale gratuite près de chez vous

L'architecte-conseiller du CAUE vous reçoit en mairie de 8 à 11 heures

OCTOBRE 2012	Mercredi 10	Sainte-Marie
	Mercredi 24	Case-Pilote

AVRIL 2013	Mercredi 10	Sainte-Marie
	Mercredi 24	Case-Pilote

NOVEMBRE 2012	Mercredi 07	Basse-Pointe
	Mercredi 21	Saint-Pierre

MAI 2013	Mercredi 15	Basse-Pointe
	Mercredi 29	Saint-Pierre

DECEMBRE 2012	Mercredi 12	Sainte-Marie
	Mercredi 19	Case-Pilote

JUIN 2013	Mercredi 12	Sainte-Marie
	Mercredi 26	Case-Pilote

JANVIER 2013	Mercredi 09	Basse-Pointe
	Mercredi 23	Saint-Pierre

JUILLET 2013	Mercredi 10	Basse-Pointe
	Mercredi 24	Saint-Pierre

FEVRIER 2013	Mercredi 06	Sainte-Marie
	Mercredi 20	Case-Pilote

AOUT 2013	Mercredi 07	Sainte-Marie
	Mercredi 24	Case-Pilote

MARS 2013	Mercredi 13	Basse-Pointe
	Mercredi 20	Saint-Pierre

SEPTEMBRE 2013	Mercredi 11	Basse-Pointe
	Mercredi 25	Saint-Pierre

Renseignements :

CAUE : 0596 70 10 23

Mairie de Basse Pointe : 0596 05 96 78 50

Mairie de Case-Pilote : 0596 05 96 78 81 44

Mairie de Sainte-Marie : 0596 69 30 09

Mairie de Saint-Pierre : 0596 78 10 32



POURQUOI TI KANN ?

La canne à sucre

La canne à sucre est un roseau très dur qui atteint 3 mètres de haut et dont le cycle s'étale sur une année. C'est une plante vivace. Elle repousse donc sans avoir besoin d'être replantée. Cependant les plants s'appauvrissent à chaque repousse et les rendements diminuent. Il est donc nécessaire de les renouveler tous les 7 à 10 ans. Ce renouvellement se fait par bouturage de tronçons de canne dans des sillons. Les nouveaux plans ne pourront être coupés que 18 mois plus tard durant le second semestre de l'année. Il n'y a pas si longtemps la coupe était effectuée à la main, aujourd'hui elle est mécanisée.

La canne a de nombreux avantages. Elle est une des cultures les plus « propres » du monde. Sa rentabilité énergétique est très supérieure à celle des plantes de climat tempéré, comme le maïs ou le blé, pouvant aussi être cultivés pour l'éthanol.

Ses usages

- son sucre : énergie pour le corps -
- son jus de canne : vitamines B1, B2, B3 et C, du calcium, du phosphore, du fer et une bonne dose d'énergie !!
- c'est un biocarburant (éthanol): énergie pour les véhicules entre autres...
- peut servir à la fabrication d'isolants...
- peut remplacer les énergies fossiles pour la fabrication du plastique
- peut servir de substrat à des cultures de pleurotes par exemple...
- peut servir à la production de la mousse polyuréthane...

La canne à énergie

La canne à énergie est en croissance spectaculaire sur la planète, pour la production d'électricité et d'éthanol carburant.

De plus, produire de l'énergie à la place du sucre ne compromet pas la couverture mondiale des besoins alimentaires de base. Au Brésil, le pas a été franchi depuis longtemps : la canne est « à énergie » avant d'être « à sucre ».

La bagasse

La bagasse est le résidu du procédé de traitement de la canne à sucre. C'est la fibre qui subsiste de la canne après extraction du sucre. D'une tonne de canne, il subsiste ainsi 320 kg de bagasse. 10 tonnes de bagasse équivalent à presque 2 tonnes de fuel lourd avec l'avantage d'être moins polluants et d'être renouvelables sur le cycle annuel. La bagasse était déjà utilisée par l'industrie sucrière traditionnelle dans les chaufferies pour produire de la vapeur et même parfois de l'électricité pour son usage exclusif. Aujourd'hui, l'application de techniques modernes permet de dégager de gros excédents d'électricité sur les besoins de l'autoconsommation. Seul inconvénient : la bagasse n'est pas disponible toute l'année. La production de vapeur à partir de la bagasse coïncident par définition avec le cycle sucrier. Or la bagasse ne peut pas être stockée plus d'une semaine. Les sucres qu'elle contient encore, même à faible dose après leur extraction, provoquent une fermentation qui la rendrait inutilisable pour une bonne combustion.

Je suis Ti Kann

La mascotte de l'Espace Info Energie du CAUE
Ensemble, apprenons à maîtriser l'énergie
et faisons le choix d'un habitat durable

En Martinique

La production d'énergie renouvelable en Martinique en 2008 s'est élevée à 211 000 MWh, soit 2% seulement de la production totale d'énergie, une valeur faible mais en croissance de 12% depuis 2005. En 2008, l'essentiel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire martiniquais provenait de la biomasse (58%). La bagasse produite sur les différents sites de transformation de la canne à sucre (sucrierie et distilleries) est la principale source d'énergie renouvelable de l'île. Elle est en grande partie brûlée en chaudière à des fins de production de vapeur pour un usage thermique et mécanique mais deux sites l'exploitent pour la production d'électricité.

Au total, la valorisation de la bagasse a permis la production de 124 800 MWh d'électricité renouvelable en 2008.



La mission d'assistance architecturale aux particuliers

Que dit la Loi ?

La Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, en son article 1er stipule que « L'architecture est l'expression de la culture ... La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public ... »

En conséquence... des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués ... »

Le CAUE a pour «but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales» et de favoriser la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

«Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'oeuvre...»

La mission d'assistance architecturale aux particuliers

Dans le cadre de sa mission d'assistance architecturale aux particuliers, le CAUE de la Martinique conseille gratuitement toutes les personnes engagées dans un projet de construction ou de réhabilitation, ou toute autre information lié au domaine du bâti ... Dans tous les cas, une consultation, le plus en amont possible de la phase d'élaboration du projet, est souhaitable.

Des documents utiles pour une consultation efficace

Il est conseillé aux particuliers de venir avec le maximum de données relatives à leur projet et à sa situation comme par exemple : Extrait de la carte IGN ou plan cadastral permettant de situer le projet dans son environnement naturel ou bâti, Extraits du règlement et du plan du document d'urbanisme en vigueur (Plan d'Occupation des

Sols, Plan Local d'Urbanisme ou carte communale), Règlement du lotissement, si la parcelle est située dans un lotissement, Documents relatifs à l'objet du rendez-vous, photographies pouvant aider à la compréhension du projet ou du litige : croquis sommaire, plan, photographies, contrat avec un professionnel ou une société, devis, etc. sur support papier ou informatique, Relevé sommaire, à l'échelle du 1/100ème en plan, coupe et façades, s'il s'agit d'un projet d'extension ou de modification d'un bâtiment existant.

Des conseils dans différents domaines

Architectural Implantation de la construction et contraintes topographiques et climatiques, caractéristiques architecturales du bâtiment à réhabiliter ou du contexte bâti, parti architectural traditionnel ou contemporain, adéquation du traitement architectural avec le programme et le mode de vie, etc...

Patrimonial Approche spécifique aux secteurs soumis à une protection, prise en compte des demandes émanant du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, etc...

Urbain et paysager Insertion de la construction dans son environnement urbain et paysager, traitement des espaces extérieurs, aménagement des abords, rôle de la végétation, organisation et choix des plantations, etc...

Environnemental Conseils pour un lieu de vie respectueux du confort physique de ses habitants et en harmonie avec le milieu naturel, choix des matériaux et des techniques les plus performants, conseils pour une gestion économe de l'eau et des énergies, etc...

Technique Procédés de construction, pathologies du bâtiment, caractéristiques des matériaux, techniques spécifiques de réhabilitation,

Réglementaire Contraintes d'urbanisme, règles spécifiques des documents d'urbanisme, etc...

Administratif Informations sur la constitution des dossiers de demande de Permis de Construire ou de Déclaration de Travaux, sur la composition du volet paysager du Permis de Construire, démarches auprès des Services de l'Etat et des administrations, etc...



La Mouina
Martinique

Directeur de la Publication : **G BIROTA**
Equipe de rédaction : **CAUE**
Conception graphique : **CAUE**
Photos : **CAUE - Internet**
Imprimerie : **CARAIB EDIPRINT**
Tirage 1000 ex.
ISSN : 1960-9736 - Dépôt légal : 2ème semestre 2012

La Mouina Martinique,
La revue du CAUE de la Martinique,
Association Loi 1901
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France
Tél. 0596 70 10 10 - 0596 70 10 23
Fax : 0596 60 52 76
Email : contact@caue-martinique.com
Site Internet : www.caue-martinique.com

